

# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal  
ATTRACTIF

Un Cantal  
CONNECTE  
& OUVERT

Un Cantal  
AU COEUR DES  
SOLIDARITES

Un Cantal  
INNOVANT

Un Cantal  
RESPONSABLE



25  
mars  
2022

Conseil départemental du Cantal  
Réunion de l'Assemblée départementale

N° du Dossier	ORDRE DU JOUR
	<i>Adoption PV séance publique du 19 novembre 2021</i>
	<i>Adoption PV séances publiques des 14 et 15 décembre 2021</i>
	<b><i>CANTAL ATTRACTIF</i></b>
22CD01-01	SYNDICAT MIXTE « CANTAL ATTRACTIVITÉ » : ADOPTION DES STATUTS ET ADHÉSION
22CD01-02	PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À UNE PERMANENCE DE SOINS AU LIORAN DURANT LA SAISON 2020-2021
22CD01-03	PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À UNE PERMANENCE DE SOINS AU LIORAN DURANT LA SAISON 2021-2022
22CD01-04	TARIF DES REMONTÉES MÉCANIQUES DU LIORAN POUR L'ÉTÉ 2022
22CD01-05	PARTICIPATION À UNE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE CANTALIEN
22CD01-06	CONVENTION RELATIVE À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT DE L'AÉROPORT D'AURILLAC
22CD01-07	LIGNE AÉRIENNE AURILLAC-PARIS - PROPOSITION DE MODIFICATION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC
<b><i>Rapport supplémentaire</i></b> 22CD01-23	SOUTIEN AUX SPORTIFS CANTALIENS ENGAGÉS DANS LA PRÉPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES 2024
	<b><i>CANTAL CONNECTÉ ET OUVERT</i></b>
22CD01-08	ENGAGEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2022-2024
	<b><i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITÉS</i></b>
22CD01-09	CONTRAT DE PLAN INTERRÉGIONAL ÉTAT-RÉGIONS : PROJET DE CONVENTION MASSIF CENTRAL 2021-2027
<b><i>Rapport supplémentaire</i></b> 22CD01-24	AIDE EXCEPTIONNELLE « CARBURANT » EN FAVEUR DES SALARIÉS DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE INTERVENANT AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP, BÉNÉFICIAIRES D'UNE PRESTATION DÉPARTEMENTALE
	<b><i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i></b>
22CD01-10	ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDIS
22CD01-11	MANDATS SPECIAUX
22CD01-12	ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

22CD01-13	CREATION DE 5 POSTES NON PERMANENTS - CONTRAT DE PROJET DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE
22CD01-14	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
22CD01-15	PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - EFFONDREMENT D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°35 A ST-PAUL-DE-SALERS
22CD01-16	PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL POUR UNE REMISE PARTIELLE DES PÉNALITÉS - MARCHÉ DE REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR CAGE EST DE L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT
22CD01-17	COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE DÉLÉGUÉE A SON PRÉSIDENT
22CD01-18	COMPTE RENDU A L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES À SON PRÉSIDENT
22CD01-19	COMPTE RENDU DES CONTRATS CONCLUS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN VERTU DE DÉLÉGATIONS
22CD01-20	FIXATION POUR 2022 DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS A TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DROITS IMMOBILIERS
22CD01-21	COMPTE DE GESTION 2021
22CD01-22	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
<b>Motion</b>	POUR UNE MODULATION DES TAXES ET DE LA FISCALITÉ SUR LES PRIX DES CARBURANTS
<b>Motion</b>	POUR LE MAINTIEN DE L'USINE D'ÉQUARRISSAGE DE LA SOPA A CROS-DE-MONTVERT



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DU 25 MARS 2022

—————  
Procès-verbal  
—————

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mars à 14 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 11 mars 2022, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental et de Monsieur Didier ACHALME, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental, pour le vote du Compte Administratif 2021.

Secrétaire de séance : Marina BESSE

**Sont présents :**

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Alain DELAGE a donné pouvoir à Madame Mireille LEYMONIE.

Monsieur Philippe FABRE a donné pouvoir à Madame Annie DELRIEU.

Madame Dominique BEAUDREY a donné pouvoir à Monsieur Florian MORELLE jusqu'au rapport n 14.

Monsieur Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène CHASTRE à partir du rapport n°15.

Madame Magali MAUREL a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FRECHOU à partir du rapport n°21.

Le quorum est atteint.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Mes chers collègues, il y a deux ans maintenant, nous étions tous en visioconférence pour la première session de l'année 2020 en raison de la crise du Covid qui débutait. Aujourd'hui, si la situation sanitaire n'est pas complètement résolue, elle est néanmoins en voie d'amélioration. Malheureusement, maintenant c'est une crise internationale s'impose à nous avec des conséquences inattendues. Vous pouvez d'ailleurs le voir sur les écrans, j'ai demandé la diffusion de ce drapeau ukrainien en soutien à nos amis d'Ukraine qui vivent des situations que nous n'imaginions plus en Europe ou aux portes de l'Europe. Cette crise montre la fragilité de nos démocraties et le bien qu'elles représentent. Je tiens à remercier l'ensemble des Cantaliens qui a été matérialisé par l'élan de générosité que nous avons pu constater ces derniers jours. Je tiens aussi à féliciter l'ensemble du personnel de la Protection Civile cantalienne qui s'est mobilisé depuis plusieurs semaines pour organiser les différentes collectes réalisées sur le territoire. Le Conseil départemental n'est pas resté en reste de son côté. Nous pouvons noter le soutien logistique apporté à la Protection Civile du Cantal qui a assuré les collectes et l'accueil en collaboration avec la municipalité de Vic-sur-Cère. Je tiens à saluer notre collègue Annie DELRIEU puisqu'elle va organiser l'accueil d'une famille au niveau du collège dans des logements de fonction qui ne sont pas utilisés aujourd'hui. C'est aussi la coopération que nous essayons de développer aujourd'hui avec la Roumanie et notamment le Judet de Maramures où j'ai écrit récemment à mon homologue pour savoir dans quelle mesure nous pourrions lui être utiles puisqu'il est mitoyen à l'Ukraine. Nous attendons son retour en la matière.

Dans le cadre de l'explosion des cours du carburant, j'ai diffusé à l'ensemble des agents un message facilitant la mise en œuvre du télétravail, ceci afin de permettre de réduire le nombre de trajets et donc l'incidence des cours du carburant.

De même, je vous propose un premier rapport sur table qui sera présenté par notre 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge du volet de la Solidarité Sociale, Sylvie LACHAIZE. Il concède une aide exceptionnelle à la mobilité des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour les prestations pour notre compte en matière d'APA, de PCH et de services ménagers à domicile. Cette aide prendrait la forme d'une somme de 10 centimes d'euro par kilomètre parcouru par ces salariés, ce qui pourrait représenter une enveloppe de l'ordre de 100 000 euros pour les quatre mois à venir pour le Conseil départemental.

Mais, la situation internationale et ses conséquences ne doivent pas nous faire oublier le quotidien et les objectifs de notre Collectivité et c'est dans ce cadre que nous étudierons 24 rapports inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Le premier d'entre eux que j'aurais le plaisir de vous présenter concerne l'attractivité de notre territoire, sujet qui m'est très cher et l'objectif que nous partageons d'atteindre les 150 000 habitants d'ici une quinzaine d'années. Mais pour atteindre cet objectif, il convient que nous nous mettions en ordre de marche ensemble, collectivement. C'est pourquoi je proposerai la création d'un Syndicat mixte ouvert appelé « Cantal Attractivité » qui pourra regrouper les neuf EPCI, donc les territoires, les trois chambres consulaires et bien évidemment les Collectivités à travers desquelles le Conseil départemental, la Ville d'Aurillac et nos deux Sous-Préfectures, Mauriac et Saint-Flour. Cette structure aura pour but de fédérer les énergies et les moyens pour déployer des politiques communes d'attractivité dans le cadre d'une

agence d'attractivité, tout en respectant les compétences des membres de ce syndicat. N'oublions pas que notre territoire continue de perdre de la population chaque année, en moyenne, 300 habitants de moins entre un solde naturel qui est négatif et un solde migratoire qui est positif. Nous devons travailler ensemble, porter de nouvelles initiatives et changer de mode opératoire si nous voulons inverser cette courbe. Nous ne pouvons plus travailler individuellement. Le Département me semble le bon périmètre.

J'ai également accepté des Présidents de groupe que nous nous prononcions sur deux motions qui vous seront proposées en fin de session. La première sur la SOPA, société d'équarrissage du Cantal qui est menacée de disparition, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes, à la fois sur le volet sanitaire au niveau départemental pour nos exploitations et des conséquences sociales et économiques importantes sur le territoire puisque je vous rappelle que la SOPA emploie aujourd'hui 39 salariés. La deuxième motion concerne une demande au Gouvernement de réduire drastiquement les taxes sur les carburants qui impactent plus qu'ailleurs nos concitoyens. Encore une fois, les décisions nationales pénalisent souvent les territoires hyper ruraux et dans le département du Cantal, comme dans bon nombre de départements ruraux, nos concitoyens sont contraints de rouler plus qu'ailleurs pour exercer simplement leur activité professionnelle.

J'ai également le plaisir de vous demander d'inscrire un deuxième rapport sur table que je vous présenterai. Ce rapport concerne une aide nouvelle aux sportifs cantaliens de haut niveau qui préparent les Jeux Olympiques 2024 de Paris. Cette aide pourrait aller de 1 500 à 5 000 euros par an jusqu'en 2024. À ce jour, nous connaissons un sportif déjà finaliste aux JO de 2021 à Tokyo, le Cantalien Alexis PHELUT qui a fini 12<sup>ème</sup> en finale du 3 000 mètres steeple. Ce soutien s'inscrit dans notre engagement pour le label Terres de Jeux 2024. Il permettra à nos jeunes de profiter de la présence de ces sportifs dans différentes manifestations ou dans différents regroupements que nous pouvons organiser, tel que le Cantal Tour Sport.

Parmi les autres rapports que nous allons être amenés à examiner, je pourrais citer notre participation à une nouvelle réalisation cinématographique d'un Cantalien, Hugo MANHES, qui contribue à la notoriété du Cantal au sein de son attractivité. Je vous rappelle que ce ne sont pas moins de 7 films qui ont été tournés ces deux dernières années. Nous travaillons d'ores et déjà à d'autres projets pour les mois à venir.

Nous aurons deux rapports relatifs à la ligne aérienne et à la plateforme aéroportuaire. Ces deux rapports sont essentiels au développement du Cantal, plus particulièrement au bassin Ouest du département. Il s'agit de notre participation au fonctionnement et à l'investissement de la plateforme aéroportuaire que nous partageons à 50 % avec la CABA et la validation des travaux nécessaires au renouvellement de la DSP permettant le fonctionnement de la liaison aérienne Paris/Aurillac.

Nous aurons également un dossier important sur l'engagement du Conseil départemental dans la stratégie nationale à la prévention et la protection de l'enfance sur les trois prochaines années. Cette stratégie vient en complément du Schéma que nous avons adopté en décembre dernier lors du vote du budget. Les fiches actions que nous développerons dans le cadre de cette stratégie permettront le recrutement de cinq agents contractuels.

Nous finirons les travaux de cette session par l'adoption du Compte administratif 2021. Sans dévoiler l'ensemble des éléments de celui-ci, je tiens une nouvelle fois à souligner et à remercier l'ensemble des

Services du Pôle ressources pour la bonne et rigoureuse gestion de notre Collectivité, associée, il est vrai, à des recettes exceptionnelles, en particulier en matière de DMTO. Tout ceci nous permet de dégager un résultat de près de 23 millions d'euros que nous affecterons lors de la session de juin prochain.

Je profite d'évoquer ce résultat que nous pouvons qualifier d'exceptionnel pour souligner les difficultés que nous rencontrons dans la réalisation de nos investissements. D'ores et déjà, nous savons que nous aurons des difficultés pour tenir notre programme d'investissement au cours de l'exercice 2022. Suite à la crise sanitaire et suite maintenant à la crise internationale, nous sommes confrontés d'une part à des difficultés d'approvisionnement de nos entreprises et d'autre part à une inflation importante des coûts de ces différents approvisionnements. Nous restons donc attentifs à cette situation et faisons confiance à nos parlementaires. Aussi, c'est un appel qui leur est fait pour faire remonter toutes ces difficultés au niveau de l'État et l'inquiétude que nous pouvons avoir sur l'avenir de nos territoires.

Je ne voudrais pas terminer cette introduction sans porter à votre connaissance la résolution judiciaire des désordres survenus sur la toiture du Centre thermal de Caleden. Après plus de trois années de contentieux, plus de trois années de diffamation sur différents sujets, la justice, par le biais d'un protocole qui vient d'être signé avec les 13 parties prenantes à l'affaire, a écarté la responsabilité de la SAEM Caleden. La fin de ce contentieux nous permet de nous engager sur une phase nettement plus positive pour le territoire, c'est-à-dire la remise en état de cette toiture imaginant une réouverture au début de l'année 2023. Je tiens à féliciter l'implication, la pugnacité et la mobilisation de notre 1<sup>er</sup> Vice-Président, Didier ACHALME, qui est Président de cette SAEM Caleden, pour sa persévérance, son calme dans la gestion de ce dossier. Je pense que c'est une excellente nouvelle pour l'économie cantalienne et en particulier pour ce secteur de l'Aubrac.

Mes chers collègues, d'une façon plus formelle, je vous demande de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour les deux rapports supplémentaires que je vous ai cités. D'une part, un rapport sur l'aide exceptionnelle aux agents des SAAD par une participation de 10 centimes au kilomètre et d'autre part, un rapport relatif à l'aide aux sportifs cantaliens qui préparent les Jeux Olympiques. Je vous demande votre approbation pour les inscrire. Je ne vois pas d'opposition, donc nous les examinerons au cours de cette session.

Je vous remercie de votre attention. Il me revient de vous demander s'il y a des demandes de prises de paroles ou pas, sinon à défaut, nous débiterons par l'examen des premiers rapports. Je n'en vois pas. Donc je vous propose de passer d'ores et déjà à l'examen du premier rapport.

Avant, il faut que nous validions les procès-verbaux des précédentes sessions de novembre et décembre.

#### **ADOPTION PV SÉANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2021**

#### **ADOPTION PV SÉANCES PUBLIQUES DES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2021**

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vous les avez tous lus. Y a-t-il des remarques particulières ? Je n'en vois pas. S'il n'y en a pas, je vous propose de les approuver. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour votre approbation.

Nous passons donc à l'examen du premier rapport qui est la création du Syndicat mixte Cantal Attractivité.

**SYNDICAT MIXTE CANTAL ATTRACTIVITÉ : ADOPTION DES STATUTS ET ADHÉSION****M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Lors de notre session du 14 décembre 2021, nous avons adopté à l'unanimité le Projet pour le Cantal 2021-2030 avec la priorité de l'attractivité, mais aussi l'objectif d'arriver à inverser cette courbe démographique en se fixant à l'échelle d'une quinzaine d'années d'arriver aux 150 000 habitants. Si l'attractivité représente un engagement fort de la politique départementale, il est évident que nous devons changer de méthode et de mode de travail. Nous devons le faire collectivement pour pouvoir y arriver. Je vous propose la création d'une agence d'attractivité sous la forme d'un Syndicat mixte qui se veut un engagement fort de la part de l'ensemble des intervenants. Je souhaite que ce syndicat mixte soit large et regroupe à la fois les Collectivités, les Territoires et les Consulaires. Un Syndicat mixte, on peut nous dire que c'est un cadre contraint, ceci dit, il permet de la souplesse dans le mode d'organisation et c'est à la fois un engagement formel de la part de l'ensemble des intervenants.

L'objectif de ce syndicat serait la définition et la mise en œuvre avec des partenaires d'une stratégie. Ce qui est important, c'est cette stratégie commune d'attractivité ayant pour finalité le maintien de la population et notamment des Cantaliens dans le territoire, mais également, d'être en capacité de pouvoir attirer d'autres concitoyens qui souhaiteraient vouloir nous rejoindre. L'enjeu est de conserver la capacité de vitalité et de dynamique de notre Territoire.

Ceux en quoi la Deuxième Commission a émis un avis favorable et la Première Commission a émis un avis favorable sur la finalité et quelques réserves sur la structure juridique.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Juste pour vous dire assez synthétiquement que le principe d'une agence d'attractivité avec le Projet pour le Cantal 2030 qui a été voté unanimement est totalement partagé. Tous les niveaux de partenariat que ce soient les Communes, les Intercommunalités, le Département, les Consulaires ou même les partenaires associatifs et socioprofessionnels du territoire, sont derrière cette idée et cette volonté absolument nécessaire pour notre Cantal. Le principe de vouloir donner un cadre qui permette de valoriser les actions existantes puisque cela fait déjà des années que le Département, avec l'ensemble de nombreux acteurs, travaille la question de l'attractivité, notamment à travers le marketing territorial, mais pas seulement, je pense aux sessions d'accueil qui ont quand même des résultats intéressants, le fait de vouloir donner un cadre commun à toutes les initiatives de la part de toutes les structures qui tendent à accroître l'attractivité du Cantal est tout à fait intéressant et nous y souscrivons à 300 %. Par contre, nous sommes interpellés sur le choix de la structure juridique qui est proposé. J'ai en tête qu'il n'y a pas si longtemps, on demandait dans cette Assemblée de supprimer des Syndicats mixtes auxquels appartenait le Département. Du coup, je suis interrogative sur ce choix de proposer une création de Syndicat mixte nouveau auquel appartiendraient le Département et d'autres Collectivités. Vous nous proposez de créer un établissement public pour porter l'agence d'attractivité. J'y vois une structure publique supplémentaire qui vient complexifier un millefeuille administratif qui est déjà lourd. Et je ne comprends pas très bien le fait de vouloir être sur un établissement public où effectivement, vous l'avez souligné, il y a aussi une lourdeur, me semble-t-il, administrative liée à ce type de structure. D'autres Agences d'attractivité sont sur des structures juridiques plus simples, notamment associatives, etc... et qui me semble-t-il auraient pu aussi être une solution.



Le deuxième sujet pour moi est que je suis aussi interrogative sur l'objet, mais c'est directement lié au Syndicat mixte. Un Syndicat mixte ouvert signifie que la structure va relever du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce syndicat va être composé du Conseil départemental en très large majorité et éventuellement des EPCI et des Communes que vous avez citées et des Consulaires, mais son objet concerne une compétence qui, aujourd'hui, appartient aux Communes, donc je m'interroge par rapport à cela. Les échanges que nous avons pu avoir à ce sujet, Monsieur le Président, avant cette session n'ont pas permis de lever mes interrogations. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur ce rapport. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci d'autres demandes de prises de paroles ?

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Nous avons déjà évoqué ce sujet quand nous nous sommes rencontrés plusieurs fois, que ce soit en Commission ou pour la rencontre des chefs de groupes. Aujourd'hui, nous partageons la volonté de créer une structure ou de développer une structure pour faciliter l'accueil et honorer nos engagements dans le cadre du Projet de Cantal 2030 que nous avons approuvé et l'objectif d'inverser la courbe démographique sur notre territoire. Aujourd'hui, cette structure qui fédérerait l'ensemble des acteurs du territoire est nécessaire pour construire l'avenir du Cantal et, que l'on soit bien clair là-dessus, l'Agence d'attractivité Céline CHARRIAUD a dit : « On est pour à 300 % », je confirme que nous aussi notre Groupe est également pour à 300 % pour avoir une structure qui fédère et mobilise tous les acteurs du territoire pour justement atteindre l'objectif de faire augmenter la population sur le territoire. Vous l'avez très bien dit et nous en sommes tous conscients, le solde naturel est très négatif et aujourd'hui, c'est le solde migratoire qui permet de faire face au déficit du solde naturel et malheureusement pas suffisamment puisque nous perdons quand même de la population. L'idée de l'attractivité d'un territoire, c'est un vrai sujet parce que Villes de France, par exemple, a fait un sondage en 2021 pour étudier quels étaient les facteurs d'attractivité d'un territoire. Ce qui est ressorti de ce sondage, c'est de mettre en évidence un certain nombre de paramètres qui, aujourd'hui, pourraient très bien s'appliquer au territoire du Cantal. Les quatre premiers items étaient au même niveau et étaient considérés par les candidats susceptibles de migrer, de venir sur notre territoire comme des sujets importants pour 76 % d'entre eux. Ce sont donc quand même des critères importants. Le premier point c'était le prix de l'immobilier. Je pense que pour le département du Cantal, les prix sont relativement bas. La possibilité de se loger avec soit un jardin soit une terrasse était de 76 % ; l'offre de services, que ce soient les services publics comme les services de santé, mais aussi le commerce pour 76 % ; le dynamisme économique du territoire pour 65 % ; la qualité de l'enseignement et la formation universitaire pour 64 % ; le cadre naturel pour 64 % ; la qualité et la diversité des actions culturelles pour 61 %. Et après l'accessibilité du territoire, la question était plutôt centrée sur le train ou le TGV, là je pense qu'on ne répond pas parfaitement aux critères, mais nous avons la chance d'avoir une ligne aérienne qui aujourd'hui fonctionne. L'ensemble de ces critères constitue l'attractivité d'un territoire. Comme vous le voyez, cela touche à tous les secteurs d'activité. Aujourd'hui si on veut travailler sur l'attractivité, cette agence d'attractivité qui est nécessaire devra travailler sur tous ces sujets.

La délibération que vous nous proposez, le compte n'y est pas parce que si je regarde les statuts, c'est quand même le corps du sujet du syndicat mixte qui est proposé. Sur les 45 voix, 42 voix seront des élus

et des politiques. Si nous voulons faire un projet de territoire qui veut mobiliser tous les acteurs, les trois malheureuses voix pour les consulaires ne représentent pas, sur les critères d'attractivité évoqués, la représentation nécessaire pour faire un projet de territoire. Si on veut que l'agence d'attractivité vive, il faut qu'elle associe tous les acteurs, non pas sur des strapontins ou dans des consultations qui permettront aux politiques de faire ce qu'ils veulent, mais bien pour pouvoir co-construire les opérations projetées. C'est le premier point.

Les acteurs du territoire ne sont pas qu'économiques. Dans les critères, notamment sur l'offre de services il y a un critère essentiel qui nuit à l'attractivité de notre territoire, ce sont les déserts médicaux. Où est l'Ordre des médecins dans ce syndicat d'attractivité ? Où est l'Ordre des infirmiers ? Où sont les prestataires des EHPAD ? C'est un sujet parce qu'évidemment, sur les projets de vie, c'est le premier sujet et le projet de vie professionnelle, il y a des retraités qui viennent sur notre territoire et ils vont être sensibles à l'offre médicale. C'est un premier point de désaccord.

Ensuite, sur la représentation des élus, la compétence économique est un sujet majeur pour les projets de vie professionnels. Céline CHARRIAUD rappelait les sessions d'accueil d'actifs qui sont un outil absolument nécessaire pour justement attirer des personnes et cela fonctionne. Pour autant, je suis surpris que l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ne soit pas membre du comité syndical. Je ne vois pas pourquoi parce qu'aujourd'hui, pour l'attractivité économique du territoire, c'est un acteur majeur et essentiel. Pourquoi la Région qui a la compétence économique n'est-elle pas dans ce comité syndical ? Je disais qu'il y avait trop de politiques, mais les politiques qui sont en charge du sujet de l'économie ne sont pas représentés. Les structures qui représentent le monde de la santé ne sont pas représentées dans ce syndicat d'attractivité. Donc, consanguinité politique, certes, mais aussi consanguinité de séparation de la vie civile et de la vie politique. C'est un point qui me semble bloquant sur cette proposition.

Ensuite, j'ai fait effectuer des recherches sur les agences d'attractivité. Elles sont regroupées dans un organisme qui s'appelle le CNER, une fédération des agences d'attractivité. Les statistiques sont parlantes parce que ce syndicat regroupe une centaine d'agences d'attractivité. En 2021, il y avait au sein de cette fédération 20 agences régionales, 25 agences départementales, 16 agences métropolitaines et 42 agences intercommunales. Les statuts juridiques de ces agences sont présentés dans le cadre de cette fédération : pour 76 %, le statut est associatif ; pour 7 %, c'est une société d'économie mixte (SPL ou SEM) ; pour 5 %, ce sont des groupements d'intérêt public (GIP) ; pour 4 %, ce sont des EPIC ; pour 1 %, c'est sous forme de régie. Il n'y a aucun syndicat mixte présent dans cette fédération. On sait que la gestion d'un syndicat mixte est complexe et certainement pas souple du tout. Le choix de la forme associative ou de développer, si c'est un projet large, une structure qui soit suffisamment souple, c'est souvent la forme associative qui est choisie dans ces syndicats mixtes, pour 76 %. Et l'intérêt, puisque c'est intéressant, il y a des exemples : l'agence d'attractivité de l'Indre est sous forme associative et comprend 400 adhérents, donc autant dire une représentation large de tout le territoire de l'Indre et dont l'objet était à mon avis très proche de ce qui nous concerne, à la fois attirer des actifs, attirer des touristes et surtout, attirer des professionnels de la santé. Cela coche à peu près toutes les cases par rapport au sondage réalisé en 2021 par la fédération Villes de France. Isère Attractivité est un CDT. Quand nous en avons parlé en commission, il avait été évoqué le fait que Cantal Destination ne pouvait pas se transformer en agence d'attractivité. En l'occurrence, Isère Attractivité est une agence départementale

qui est un ancien CDT qui a étendu son objet avec, en plus de la destination touristique, de privilégier pour ses habitants une offre culturelle, sportive et gastronomique et surtout, créer des conditions de lieux de vie où les gens restent.

Donc, moi aussi, je m'interroge comme Céline CHARRIAUD sur l'opportunité de créer un syndicat mixte qui sera plus contraignant dans son mode administratif qu'une solution. Donc sur cette délibération, nous nous abstiendrons comme je vous l'avais annoncé précédemment.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? Monsieur FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Pour compléter ce que notre Président de Groupe vient de dire, je pense qu'ici, il y a autant de définitions de l'attractivité que d'élus. La difficulté, me semble-t-il, est que l'attractivité n'est pas une fin en soi, c'est un projet politique. C'est un projet qui ne peut pas être confié à une agence sans qu'on en connaisse ensemble quels points font consensus sur ces questions-là. On a parlé de : est-ce qu'il s'agit d'attirer des investisseurs, des touristes ? Pleins de sujets amènent à l'attractivité. Pour moi, un territoire attractif est un territoire où il faut bon vivre, où on se procure des produits locaux de qualité, où il y a suffisamment d'écoles, etc. On a tous ces définitions-là. Et je trouve que cette délibération est un peu précipitée. Je souhaiterais qu'un travail soit mené pour qu'un projet politique émerge sur cette question de l'attractivité avant que nous en confiions la mise en œuvre à une agence qui, à mon sens, pourrait revêtir la forme d'une association.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Alors sur l'attractivité, lorsque je parle d'attractivité, je vise une augmentation de la population, l'objectif étant de rejoindre les 150 000 habitants sur le département du Cantal. Je ne suis pas du tout sur de la promotion touristique. Et pourquoi 150 000 ? Si nous pouvons même aller plus loin que 150 000, ce n'est pas plus mal. Si nous voulons conserver suffisamment d'écoles, encore faut-il avoir des enfants. Je vous rappellerai, nous nous sommes tous énervés sur les baisses des postes de la DASEN. Nous avons perdu 10,5 postes d'enseignants, c'est un scandale, on le partage, on écrit, etc... Ceci dit, nous perdons 200 enfants à la rentrée. Il faut quand même avoir ces chiffres en tête et il y a quand même une justification. Dans nos Communes rurales les commerces ferment, mais il n'y a pas que dans les Communes rurales d'ailleurs. À un moment donné, c'est parce que nous avons moins de consommateurs. Il y a quand même une activité économique à avoir et un seuil à ne pas dépasser. Pour moi, c'est clair, c'est un objectif à 15 ans de 150 000 habitants. Aujourd'hui, nous sommes passés en dessous des 145 000, donc l'objectif est de regagner 5 000 habitants à l'échelle de 15 ans, ce qui n'est pas forcément très simple puisque comme vous le savez, en termes de population, il y a une vingtaine d'années, nous perdions 1 000 habitants par an, nous avons un déficit de solde naturel, de solde migratoire. Ces dix dernières années, nous avons réussi à inverser le solde migratoire puisqu'il est devenu positif de manière durable. C'est une satisfaction et cela fait voir que l'ensemble des intervenants, que ce soient les Communes, les Intercommunalités, le Département, les Consulaires, tout le monde travaille dans ce sens. Nous avons réussi à devenir attractifs. Ceci dit, nous gagnons schématiquement 350 à 400 habitants par an. Ceci dit, on a une pyramide qui est complètement inversée et un solde naturel qui lui est pour le moins

mauvais puisque nous perdons 700 à 750 habitants, ce qui fait que nous avons toujours un solde négatif même s'il tend à s'améliorer au fil du temps. Je comprends que tout cela puisse vous émouvoir et vous poser question. Ceci dit, quand je fais le bilan et lorsque je regarde, nous parlons beaucoup d'attractivité depuis longtemps, nous avons réussi à modifier quelque chose, mais nous sommes toujours négatifs. C'est vrai que le quotidien rassure, cela rassure de fonctionner comme d'habitude. Attention à ne pas vivre sous anesthésie qui nous conduirait à une mort certaine. Quand on me dit que nous voulons supprimer les syndicats mixtes, oui c'était une volonté. Mais si on me donne à choisir entre supprimer le syndicat mixte de Garabit-Grandval et d'en créer un pour l'attractivité, pour moi, le choix est vite fait pour le Cantal. Je crois que l'on ne peut pas raisonner sur des structures juridiques. C'est sur la finalité poursuivie et c'est bien évidemment l'attractivité.

Lorsque j'entends Pierre MATHONIER me dire l'économie, oui l'économie c'est un facteur essentiel. « Où sont les acteurs économiques ? », très bien, aujourd'hui dans le département du Cantal, 400 emplois sont disponibles, avons-nous du monde pour venir ? Non, tout le monde se plaint. Personne ne veut venir occuper ces postes. Soit nous nous disons de laisser à l'économie le soin de repeupler le Cantal et dans cinq ans, nous serons 140 000. À un moment donné, soit nous restons sur les mêmes paradigmes et cela ne bougera pas, soit il faut essayer d'inventer une nouvelle formule de travail. Celle qui vous est proposée est de le faire collectivement. Certes, je conçois que cela peut gêner, bloquer et faire peur à certaines personnes, certains organismes, c'est de rire on va demander un engagement. Les bonnes paroles à me dire : « Oui, on veut travailler ensemble », très bien, jusqu'à quel moment ? Nous le voyons très bien, souvent, ce qui a pu être organisé s'estompe au fil du temps. Le système associatif est très bien, je cotise une année, mais je ne cotise pas demain. Là, il vous est demandé de tous, collectivement, dire que nous travaillons ensemble avec la seule finalité qui dépasse toutes nos sensibilités politiques. C'est de dire : on offre un avenir au Cantal et une volonté de retrouver les 150 000 habitants à l'échelle de 15 ans qui est un objectif réaliste, mais difficile à réaliser. Comme cela a été souligné par certains, au-delà de la stratégie, des messages et de l'organisation de l'accueil, l'accueil va jusqu'au maintien des services publics, l'organisation de l'hébergement et c'est bien là où le travail collectif est à faire entre les territoires et l'ensemble des intervenants. Il y a l'organisation politique parce qu'aujourd'hui, n'allons pas dire que c'est de la faute de l'ensemble des organismes socioprofessionnels, les élus ont une responsabilité en la matière si nous en sommes arrivés où nous en sommes. Nous n'avons peut-être pas les politiques publiques, l'organisation, les projets communs et peut-être que chacun travaillait sur son territoire comme bon lui semblait. Là, il vous est proposé de nous mettre tous ensemble et de travailler collectivement à l'avenir du Cantal par la définition d'une stratégie. À travers ce projet, la volonté n'est pas de faire à la place de, c'est bien de faire ensemble et tous ensemble. Maintenant, si dans quelques années nous sommes toujours sur une décroissance de la population, là je veux bien entendre toutes les critiques que l'on pourra imaginer à l'égard de cette stratégie, mais il me semble qu'il faut un engagement fort. C'est un engagement qui sera donné à toutes les organisations socioprofessionnelles sur l'attractivité puisque ces dernières ne manquent pas de nous solliciter. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Vincent DESCOEUR.

#### **M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, quelques mots, Monsieur le Président. À cet instant, deux réflexions me viennent à l'esprit. Je pense que le débat sur la forme ne doit pas l'emporter sur le débat sur le fond. Compte tenu de l'urgence

et des enjeux que représente l'obligation qui est la nôtre de gagner en attractivité pour renouer avec la croissance démographique, très sincèrement, il n'y a pas de place pour un débat sur la forme. Je voudrais redire ici que nous sommes dans un contexte très concurrentiel entre les territoires, vous l'avez dit les uns, les autres, Pierre MATHONIER a énoncé à juste titre les Collectivités qui sont déjà en ordre de bataille. Je crois qu'il est aujourd'hui de notre responsabilité d'élus d'impulser, c'est-à-dire de prendre des initiatives et de notre responsabilité d'élus départementaux de finalement fédérer les initiatives. Et je suis bien placé pour dire que de mon point de vue, puisque j'étais Président quand le Conseil départemental a renoué avec le solde migratoire positif, il faut maintenant essayer de franchir une étape et d'aller plus loin. Je pense qu'il est imprudent, voire pas très stratégique de ne pas faire preuve d'unité sur une question comme celle-là. Vous avez évoqué les syndicats mixtes, lorsque j'étais Président, j'ai moi-même milité le premier pour limiter le nombre de syndicats mixtes parce que cela engageait le Département. Là pour le coup, je retournerais l'argument et je dirais que cette question est d'intérêt départemental. Nous avons une obligation d'emporter avec nous tous les territoires et toutes les Communautés de communes. De ce point de vue-là, le syndicat départemental n'est pas un mauvais outil. Je le dis tel que je le pense, puisque la proposition du Président est celle d'un syndicat départemental, la question posée aujourd'hui est : est-ce que le Département donne le tempo sur l'idée de tous travailler ensemble pour l'attractivité. Au-delà des questions de forme dont nous pourrions discuter, j'ai entendu ce qu'a dit Pierre MATHONIER sur l'idée d'associer plus d'acteurs, j'ai tendance à penser que c'est plutôt une bonne idée, mais j'ai la faiblesse de penser que le syndicat peut le faire, peut créer des collèges pour que toutes celles et tous ceux qui sont intéressés puissent participer. La vraie question est de ne pas faire de cette délibération une question de forme.

Je termine en posant une question parce qu'à cet instant, je m'inquiète un peu pour la suite, c'est-à-dire la capacité de l'outil à entraîner tout le monde. J'ai entendu vos positions qui ne sont d'ailleurs pas hostiles, qui sont des positions d'abstention, mais la question que j'aurais envie de vous poser, c'est : est-ce à comprendre que demain, vous proposerez à vos Collectivités de ne pas adhérer ? Si c'est le cas, à mon avis, on ne prend pas les choses dans le bon sens. Et dans le contexte concurrentiel où tout le monde va multiplier les efforts pour rendre son territoire plus attractif, je respecte vos positions, mais je crois qu'il n'y a pas de place pour un débat sur la forme.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? Étant entendu que l'ensemble des organisations socioprofessionnelles ne sont pas écartées puisque des groupes de travail se réunissent au niveau départemental et travaillent sur l'attractivité d'une manière globale. Nous nous sommes là pour arriver à mettre en œuvre l'ensemble des travaux qui sont réalisés dans la limite de nos compétences.

Pour revenir sur la santé, je me permets de vous rappeler que le Conseil départemental du Cantal est quand même très proactif. Il faut se rappeler, et nous pouvons en être fiers, que la validation de la télémédecine au niveau national part du Conseil départemental du Cantal qui avait répondu à un appel à projets à l'époque. Le déploiement de la télémédecine dans le Département a valu il y a trois ans la reconnaissance par la CPAM de ce mode de consultation. Donc nous y travaillons. Nous avons également avec l'Ordre des médecins tout ce qui concerne l'accueil des étudiants. Cela se fait, c'est bien ou pas, il faut certainement faire un peu mieux et un peu plus large. Nous sommes d'accord sur le sujet, mais n'allez pas imaginer que cette agence, quelle qu'elle soit, qu'elle soit sous forme associative, syndicat

mixte, ou autres, c'est elle qui va être maître d'ouvrage de l'ensemble de ses opérations, cela n'a rien à voir. C'est un chef d'orchestre. Monsieur MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Simplement pour répondre à Vincent DESCOEUR, la forme est importante parce que cela entraîne le fond. Aujourd'hui, un syndicat mixte entraînera le fond des sujets d'intervention et donc il n'y aura pas la souplesse que nous pourrions attendre de Cantal Destination qui prendrait des prérogatives supplémentaires, par exemple. Aujourd'hui ce qui est à l'œuvre là, si on dit oui ! Évidemment que l'attractivité il n'y a pas de malentendu et l'objectif de 150 000 habitants on le partage complètement. Par contre, le fait d'adhérer à un syndicat mixte ne veut pas dire la même chose pour les membres du syndicat mixte. Encore une fois, si des sujets économiques sont à l'ordre du jour pour l'attractivité, je suis surpris que la Région ne soit pas dans la boucle. C'est un premier point, mais ce n'est pas neutre alors qu'on a une surreprésentation des élus locaux départementaux ou EPCI. Pour autant, l'acteur qui est sur le développement économique n'est pas là. S'il n'y a pas de sujet et que l'on invite la Région à participer à des commissions, je ne suis pas sûr que cela corresponde à la hiérarchie politique et que ce sera apprécié pour l'acteur. Je m'interroge. Cela fait partie des conséquences.

C'est vrai qu'une association peut être plus efficace et peut avoir plusieurs commissions. Pour le coup, cela engage moins les collectivités tout en engageant les structures que nous représentons, sauf si nous sommes des élus irresponsables.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Monsieur MATHONIER, pour être irresponsable, pour ma part, je vois que vous êtes quand même très cloisonné dans votre tête puisque nous sommes en train de définir une stratégie. Je vous dis qu'il y a des comités techniques auxquels l'agence Entreprises participera. Si j'ai bien compris, il y a trop d'élus, mais il faut en rajouter d'autres de la Région, non pas sur des comités techniques, vous voulez des élus supplémentaires. Si nous arrivions déjà à nous mettre d'accord au niveau des élus du Cantal, ce serait déjà une bonne chose. Je m'aperçois que vous avez la volonté de diluer. Aujourd'hui, sur un projet de ce type, soit vous avez la volonté de vous engager et d'essayer soit vous ne l'avez pas. Il sera toujours temps de faire un bilan. Comme je vous l'ai dit, des comités techniques existent. À un moment, il va falloir que les élus prennent leurs responsabilités sur la volonté de travailler sur l'attractivité ou non dans ce département. J'en resterais là, je ne voudrais pas que tout cela se termine en partie de ping-pong. Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Sinon, je regretterais Alain CALMETTE. Juste pour dire, Pierre MATHONIER je crois qu'on n'est pas très loin de penser la même chose sur le fond, y compris avec l'idée que j'ai accueillie avec plaisir d'associer largement. Je pense qu'à cet instant, la confiance doit prédominer. Nous partageons tous le même objectif. Je pense que notre Président qui est délégué spécial pour la Région Auvergne et à la Région veillera à ce que la Région soit associée quand nous en aurons besoin. L'économie est importante dans le débat sur l'attractivité, mais ce n'est pas le seul sujet dont il faut que nous débattions. Très franchement, je ne le disais pas de manière mal intentionnée. Je crois que ce qui doit prédominer c'est la confiance. Nous créons une structure ensemble, elle est, vous l'avez signalée, majoritairement composée d'élus,

n'allons pas creuser le fossé avec l'opinion publique en laissant penser que ce serait une tare. Maintenant, il faut qu'on soit les uns et les autres et qu'on tente le coup et qu'on crée ce syndicat. J'accepterais que vous reveniez devant nous dans trois mois pour dire qu'il faut modifier cette orientation, il faut élargir plus... À cet instant, ce que les gens attendent de nous c'est qu'on émette un avis unanime sur la manière de procéder. Après, nous pouvons avoir le débat syndicat mixte/association pendant dix sessions consécutives. Il y a urgence, je serais d'avis qu'on satisfasse, mais ma question reste entière et elle est sincèrement l'expression d'une inquiétude. Si d'aventure, je vais jusqu'au bout, si les collectivités que vous représentez au-delà de votre mandat départemental devaient ne pas adhérer, alors là à mon avis on fait une erreur stratégique et dramatique dans le contexte concurrentiel qui est le nôtre.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci d'autres demandes de prises de paroles ? Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Une remarque bien terre à terre parce que les propos d'introduction de Pierre MATHONIER m'ont pas choqué mais un peu dérangé et je dis cela avec beaucoup de sympathie. Si j'ai bien compris, il y a trop d'élus dans cette instance et pas assez de représentants, notamment du milieu médical puisqu'on parlait de désertification médicale. Je suis désolé, on peut être élu par accident, mais souvent, si on est élu, ce sont les conséquences d'une action, d'une vie et de résultats d'actions. Je pense que le Maire d'Aurillac que vous êtes et le Maire de Condat que je suis connaissons mieux les problèmes de nos établissements de santé que les médecins qui exercent. Chaque fois que j'ai voulu réunir des professionnels de santé autour d'une table, je n'ai jamais pu réussir et n'ai jamais pu trouver le bon jour, les bons horaires et les disponibilités. Ce sont des gens qui ont déjà trop de travail puisque, la preuve, ils ne sont pas assez nombreux. Nous avons donc beaucoup de mal à les mettre autour d'une table. Pour ce qui est de résoudre le problème des déserts médicaux, ce que je veux dire est très paradoxal et antinomique. Je pense que nous y arriverons, mais ce n'est pas grâce aux médecins qui sont là. Je ne connais aucun médecin qui arrive qui veuille faire un temps complet. Ils veulent tous travailler à temps partiel. Ces gens-là, dans un syndicat, je pense qu'ils nous feront perdre beaucoup plus de temps qu'ils nous en feront gagner. Voilà ce que je ressens. Ce que je dis est du vécu et je voulais le dire.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Cela soulage Jean MAGE, parfois, vous avez raison ! D'autres demandes de prises de paroles ? Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. À vous écouter, l'attractivité pour moi, ça ne se décrète pas. On monte une agence d'attractivité et tout de suite on obtiendra des résultats que l'on n'obtenait pas avant. Il y a des résultats qui ont été obtenus aujourd'hui qui ont été soulignés par Vincent DESCOEUR et par vous-même. Il y a au quotidien, des élus, puisqu'on parle beaucoup des élus, qui ont les mains dans le cambouis et qui travaillent à l'embellissement de leurs bourgs, au maintien de leurs écoles, à rénover des logements et à la qualité du cadre de vie qui est le nôtre. J'ai le sentiment que nous réduisons l'attractivité et la réussite de l'attractivité de ce département à une structure qui est proposée. Je pense que ce n'est pas ça le sujet.

Ce sont des projets du quotidien, beaucoup de travail pour tout le monde et ce n'est pas seulement une structure. Pour moi, l'essentiel est le travail, le quotidien et aussi la reconnaissance de tout ce que font les élus au quotidien pour l'attractivité de notre département et je pense qu'ils n'ont pas à en rougir aujourd'hui.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous sommes bien tous d'accord, c'est la volonté. Sur les élus, Pierre MATHONIER a parlé d'élus irresponsables, moi pas du tout. Tous les élus travaillent sur l'attractivité. Nous avons des résultats. Je ne suis pas le seul à me positionner sur des problèmes de structure puisque, visiblement, vous vous y positionnez aussi en opposition. Ceci dit, nous avons aujourd'hui une impérieuse nécessité de travailler sur cette attractivité. Force est de constater que ce que nous avons fait de bien jusque-là, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Nous perdons toujours de la population et nous avons des effets de seuil importants à pouvoir relever. Il vous est proposé un changement radical de fonctionnement pour arriver à relever ce défi démographique, mais comme tout élu, nous serons notés sur les résultats. D'autres demandes de prises de paroles ? Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Président. Je suis persuadé que nous partageons tous le même constat et tous, dans nos mandats, nous nous activons sur le sujet de l'attractivité. Et pour participer aux ateliers de travail sur la mission attractivité, ce qui ressort tout le temps, c'est qu'il existe pleins de structures sur le Cantal, mais que nous ne travaillons pas forcément tous ensemble et qu'il y a des personnes qui passent à travers les mailles du filet dans le département. Il est proposé aujourd'hui de réunir toutes les structures autour de la même table pour travailler à l'objectif commun qui est de réussir. À chaque fois qu'il y a un porteur de projets, ce n'est plus possible qu'il nous échappe, qu'il aille dans le département limitrophe, cela est encore arrivé récemment sur mon territoire. Pourquoi ? Parce que baladé de structure en structure, nous n'avons pas été assez réactifs et il est dans l'Aveyron. Si à l'échelle de ma Commune on est arrivé à inverser la tendance c'est parce que justement nous avons fait venir les Chambres Consulaires, la Communauté de communes et la Commune sur un projet commun avec un seul book que nous fournissons à nos porteurs de projet et aujourd'hui ils s'intègrent dans notre territoire. Si on peut le faire à l'échelle de Maurs, on peut forcément le faire à l'échelle du département, mais il faut que nous travaillions tous ensemble. Nous avons des chargés de développement dans chacun des EPCI, une agence d'attractivité qui est en train d'être proposée et je crois que la première des choses est déjà de travailler tous ensemble. Après, nous pourrions rajouter les structures plus précises sur certains sujets ou thématiques pour justement progresser dans ces sujets, mais déjà aujourd'hui travaillons tous ensemble parce qu'il est insupportable, quand on fait un travail comme il est fait depuis une dizaine d'années qu'on loupe encore des personnes parce que nous mettons parfois trop de temps à se passer la personne et à force de se la passer, on la perd et elle va dans les départements différents limitrophes ou ailleurs, mais qui ressemblent beaucoup au Cantal. Le gros sujet est de tous travailler ensemble et après, nous pourrions améliorer ce syndicat mixte au fur et à mesure. Je crois que cela correspond à notre envie à tous aujourd'hui.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.



- Approuve les statuts du Syndicat mixte ouvert « Cantal Attractivité », tels que joints en annexe ;
- Approuve l'adhésion du Département du Cantal à ce Syndicat ;
- et concernant les représentants du Conseil départemental puisque nous avons 7 titulaires et 7 suppléants, je vous propose :

En titulaires : Bruno FAURE - Gilles COMBELLE - Marina BESSE - Vincent DESCOEUR - Gilles CHABRIER - Mireille LEYMONIE - Valérie RUEDA.

En suppléants : Florian MORELLE - Isabelle LANTUEJOUL - Valérie SEMETEYS - Marie-Hélène CHASTRE - Sophie BENEZIT - Jean-Jacques MONLOUBOU - Magali MAUREL.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? nous comptons les abstentions qui sont au nombre de 7. Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant et c'est Annie DELRIEU qui nous le rapporte.

### **PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À UNE PERMANENCE DE SOINS AU LIORAN DURANT LA SAISON 2020-2021**

**Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Afin de pallier à l'absence d'une médecine libérale sur la station du Lioran, il a été fait appel à la Société URG (domiciliée 145 rue de la Montat 42100 à Saint-Étienne) qui organise une permanence de soins sur la station durant la période hivernale. La Commune de Laveissière est signataire de la convention avec la Société URG qui met à disposition un médecin pour la prise en charge des urgences médico-chirurgicales. Habituellement et conformément aux années antérieures, l'exploitant de la Station, la SAEM Super Lioran Développement, les Communes d'Albepierre-Bredons, Saint-Jacques-des-Blats et Laveissière ainsi que le Département se partagent le coût de cette permanence.

Durant la pandémie 2019, les stations de ski de l'ensemble du pays n'ont pas eu l'autorisation d'exploiter durant l'hiver 2020-2021. Dans cette situation, une convention exceptionnelle a été mise en place qui intègre la participation de la Région (à hauteur de 40 %) et exonère la SAEM de son obligation de participer aux frais médicaux, conformément à l'article 30.2 de la convention de délégation de service public signée le 7 janvier 2014.

La Commune de Laveissière fait l'avance sur le financement de cette prestation et les autres Collectivités remboursant à cette Commune leur quote-part. La participation directe du Département pour la saison 2020-2021 s'élève à 18 400 euros, soit 40 % de la contribution à la dépense.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu la délibération du Conseil Général n° 13CG07-29 du 19 décembre 2013 approuvant la délégation de service public à la SAEM Super Lioran Développement pour l'exploitation du service des remontées mécaniques, du domaine skiable et des services associés, dont la convention a été signée le 7 janvier 2014 ; Vu la convention entre la société URG et la Commune de Laveissière relative à l'organisation de la permanence des soins pour la saison 2020-2021 en date du 26 novembre 2021 ;

Considérant qu'en raison de la pandémie Covid-19, les stations de ski de l'ensemble du pays n'ont pas eu l'autorisation d'exploiter durant l'hiver 2020-2021 ;

On nous demande donc :

- de valider, à titre exceptionnel en raison de la pandémie Covid-19, le principe de non-participation de la SAEM Super Lioran Développement aux frais médicaux pour la saison 2020-2021.

- de décider de verser une participation à la Commune de Laveissière pour la mise en œuvre d'une permanence de soins au Lioran pour la même saison dont le montant s'élève à 18 400 euros.
- d'approuver la convention relative au financement de la permanence des soins à la Station du Lioran pour la saison hivernale 2020-2021, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à la signer.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce sujet ? Ce rapport étant une régularisation puisque l'exercice 2020-2021 était un exercice sans neige. La Région est venue à la rescousse des stations, ce qui a permis de prendre en charge la partie SAEM exploitant de la station. Des demandes de complément sur ce dossier ? Il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, merci.

Nous passons au rapport n° 3 toujours avec Annie DELRIEU. C'est le même dossier, mais pour la saison 2021-2022.

#### **PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À UNE PERMANENCE DE SOINS AU LIORAN DURANT LA SAISON 2021-2022**

#### **Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Effectivement, avec l'autorisation d'exploitation. Nous reprenons les mêmes termes par rapport au premier dossier présenté. La Commune de Laveissière fait l'avance sur le financement de cette prestation, les autres Collectivités remboursant à cette Commune leur quote-part. Dans la mesure où la SAEM verse sa participation au Conseil départemental conformément à l'article 30.2 de la convention de Délégation de Service Public, le Département doit rembourser celle-ci à la Commune de Laveissière. La participation du Département pour la saison 2021-2022 s'établit de la manière suivante : 26 860 euros au titre de sa participation directe (40 % de la contribution des Collectivités après déduction de la participation de la SAEM) et 11 850 euros au titre de la participation de la SAEM (15 % de la dépense, remboursée au Département par la SAEM Super Lioran Développement).

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu la délégation de service public ; Vu la convention relative à l'organisation de la permanence des soins pour la saison 2021-2022 du 26 novembre 2021, passée entre la société URG et la Commune de Laveissière ;

- de décider de verser une participation à la Commune de Laveissière pour la mise en œuvre d'une permanence de soins au Lioran pour la saison 2021-2022, dont le montant se décompose comme suit : 26 860 euros au titre de sa participation directe et 11 850 euros au titre de la participation de la SAEM.
- d'approuver la convention relative au financement de la permanence des soins pour la Station du Lioran pour la saison hivernale 2021-2022 jointe en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de compléments d'information ? C'est clair pour tout le monde. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous restons toujours au Lioran et c'est à Didier ACHALME qui rapporte.

**TARIF DES REMONTÉES MÉCANIQUES DU LIORAN POUR L'ÉTÉ 2022**

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Dans le cadre de la délégation de service public qui avait été signée le 7 janvier 2014 entre le Département et la SAEM Super Lioran qui portait sur la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques, du domaine skiable et des activités annexes de la station du Lioran, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur la grille tarifaire des remontées mécaniques proposée pour l'été 2022, telle qu'annexée au présent rapport, conformément à l'article 29 de ce contrat et vous l'avez en annexe. Les hausses vont de 3 à 4,5 %.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu la délibération du Conseil Général n° 13CG07-29 du 19 décembre 2013 approuvant la délégation de service public à la SAEM Super Lioran Développement pour l'exploitation du service des remontées mécaniques, du domaine skiable et des services associés, dont la convention a été signée le 7 janvier 2014 ; Vu la convention de délégation de service public et notamment son article 29 ;

- on nous demande d'approuver les tarifs des remontées mécaniques de la station du Lioran pour l'été 2022 tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Avis favorable de la Deuxième Commission et avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des remarques ? Sachant que comme c'est une DSP, nous sommes sollicités pour les tarifs proposés par le Conseil d'Administration. Bien sûr, les administrateurs ne prennent pas part au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? c'est approuvé.

Nous passons au rapport n° 5 et c'est Jean-Jacques MONLOUBOU.

**PARTICIPATION À UNE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE CANTALIEN**

**M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Dans une volonté de toujours développer l'attractivité de notre territoire, le Conseil départemental a à cœur de favoriser tous les vecteurs de communication pour l'ouverture et le développement du Cantal et de donner une image dynamique et attractive de notre département. Nos paysages exceptionnels participent à la valorisation de notre territoire tout comme notre patrimoine naturel, culturel et gastronomique. Aussi, il est proposé d'apporter notre soutien à une production cinématographique locale pour un montant de 1 200 euros dans le cadre d'un conventionnement avec la société de production ALPHA 296 pour le film « À FLANC DE MONTAGNE ». Le projet de convention à conclure avec la société de production est joint en annexe. Il détermine les conditions et les modalités de participation du Conseil départemental.

Monsieur le Président nous demande :

- de valider la participation du Conseil départemental à hauteur de 1 200 euros attribués à la société de production ALPHA 296.

- de valider la convention déterminant les conditions et les modalités de la participation du Conseil départemental.
- de l'autoriser à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Des demandes de précisions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 6 présenté par Didier ACHALME.

### **CONVENTION RELATIVE À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT DE L'AÉROPORT D'AURILLAC**

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. La proposition de la CABA est de reconduire le dispositif antérieur qui prévoit une contribution à parité des deux Collectivités tant sur les frais d'exploitation que d'investissement. Les frais d'exploitation concernent les frais de gestion, y compris les frais financiers, ainsi que les charges d'amortissement des biens mobiliers après déduction des recettes propres d'exploitation du service et des subventions ou contributions versées par d'autres financeurs. Les investissements concernés par le cofinancement du Département comprennent l'ensemble des équipements immobiliers réalisés par la CABA sur la plateforme aéroportuaire et nécessaires à l'exercice des missions d'accueil des aéronefs et passagers commerciaux, ainsi que les immobilisations immatérielles concourant notamment à leur réalisation, à l'exclusion de toute acquisition mobilière, après déduction de toutes les subventions obtenues d'autres tiers et notamment de la Région dans le cadre du Pacte régional.

À titre indicatif, les investissements susceptibles d'être concernés sont les suivants : l'isolation thermique de la tour de contrôle ; le changement du pupitre de commande de la tour de contrôle ; la rénovation de la rampe d'approche ; la restructuration du RESA seuil 15 (zone de sécurité en bout de piste Nord) ; l'étude pour la transformation numérique du site et la maîtrise d'œuvre pour le nouveau projet d'aérogare.

Pour votre information complète, les contributions départementales antérieures et le budget prévisionnel voté cette année sont les suivants : nous avons en 2019 une contribution en fonctionnement de 207 240 euros et en investissement de 80 000 euros ; la contribution de 2020 était de 199 628 euros en fonctionnement et de 40 000 euros en investissement ; la contribution de 2021 était de 65 547 euros en fonctionnement avec 220 000 euros d'investissement.

Nous proposons pour le budget 2022, 100 000 euros en fonctionnement et 150 000 euros en investissement. Il est proposé de valider cette convention qui est jointe au présent rapport pour la période 2022-2024 qui reprendra les mêmes bases de cofinancement paritaire avec la CABA pour les équipements nécessaires aux services commerciaux, à l'exclusion des besoins pour l'aviation sportive ou de loisir. Par ailleurs, cette convention définit les règles de fonctionnement du Comité de Gestion de l'Aéroport d'Aurillac Tronquières.

Une nouvelle convention étant adoptée, il est nécessaire de désigner à nouveau les représentants du Conseil départemental appelés à y siéger. Notre Assemblée avait, lors de sa réunion du 16 juillet 2021, désigné Messieurs Vincent DESCOEUR, Bruno FAURE et Didier ACHALME pour représenter le Département à ce Comité de Gestion. Il vous est proposé de confirmer ces désignations.

Il nous est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver la convention relative à la gestion et au financement des charges d'exploitation et d'investissement de la plateforme aéroportuaire en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dite CABA pour la période 2022-2024, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- de désigner pour représenter le Département au Comité de Gestion de l'aéroport d'Aurillac Tronquières Messieurs Vincent DESCOEUR, Bruno FAURE et moi-même.

Avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, la ligne aérienne est un dossier important pour le désenclavement du Cantal. Y a-t-il des demandes de précisions ? Pierre MATHONIER, des précisions à apporter sur la gestion de programmes de travaux ou autres ?

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Non, cela reprend bien l'esprit de notre partenariat de ce dossier. Je me félicite que ce soit aussi efficace et qu'il y a des enjeux sur le CPER Infrastructures qui doivent nous amener à travailler au plus près au profit de nos deux Collectivités par des financements parallèles.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci d'avoir souligné l'efficacité du Conseil départemental, Monsieur MATHONIER. S'il n'y a pas d'autres demandes sur ce rapport, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Je vous propose de passer sur un dossier important aussi sur le fonctionnement le rapport n° 7 avec toujours Didier ACHALME.

**LIGNE AÉRIENNE AURILLAC-PARIS -  
PROPOSITION DE MODIFICATION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Le Cantal bénéficie d'une liaison aérienne sous Obligations de Service Public (OSP) entre Aurillac et Paris Orly. C'est un élément majeur pour le désenclavement et l'ouverture de notre territoire avec un développement économique associé. C'est pourquoi le Département s'est engagé depuis 2011 auprès de l'État par la passation de Délégations de Service Public (DSP) successives. En outre, il est depuis l'origine partenaire financier essentiel de la ligne aérienne. La convention de DSP actuelle arrive à échéance le 31 mai 2023. Au vu des délais nécessaires à la passation d'un nouveau contrat, il est impératif de lancer la procédure au plus tôt et de s'interroger dès à présent sur l'évolution possible des Obligations de Service Public avant d'engager la consultation.

Je rappelle à ce moment précis que nous aurons un complément au rapport de délibération et qu'il sera nécessaire d'ajouter une mention ce rapport que nous ajouterons dans la délibération : « d'autoriser le Président à solliciter auprès du Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition écologique chargée des Transports, la délégation de l'organisation des transports aériens entre Aurillac et Paris, notamment

dans le cadre de l'organisation de la prochaine consultation pour la Délégation de Service Public pour la ligne Aurillac-Paris ». On rajoute le fait que le Président sera autorisé à intervenir auprès de la Ministre. Pour mémoire, ces obligations de service public prévoient depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019 : trois allers-retours par jour du lundi au vendredi, un aller-retour le dimanche, sans escale entre Aurillac et Paris ; un délestage de 3 semaines en été et 1 semaine en hiver ; l'utilisation d'un avion de 45 places minimum ; une amplitude horaire de 7 heures à Aurillac et 8 heures à Paris ; une commercialisation par système informatisé ; 3 % maximum de vols annulés du fait de la compagnie. Si les premiers mois de la DSP 2019-2023 ont permis de confirmer le réel intérêt de cette troisième rotation avec notamment 2 mois (juillet et octobre 2019) à plus de 4 000 passagers et la perspective d'atteindre les 40 000 passagers annuels, la crise sanitaire est venue bien sur assombrir cette ambition. Ainsi, depuis mars 2020, le trafic reste très en deçà des objectifs et a contraint le Département, en accord avec la compagnie, à délester la rotation de milieu de journée pour limiter le déficit. La clientèle affaire a largement limité l'usage de l'avion et ce n'est pas la clientèle loisir qui a permis de compenser les pertes de recettes. Vous avez le diagramme de la fréquentation avec une moyenne à 692 passagers par semaine. Les perspectives de reprise du trafic et de retour à la normale sont encourageantes. On pense revenir à une normale entre 2024 et 2025. Il est donc raisonnable de conserver les 3 rotations journalières sous conditions de reprise de la fréquentation.

Toutefois, afin de maintenir l'attractivité de notre département, il est indispensable de disposer d'un service adaptable aux besoins de la clientèle affaire avec une offre de base à 3 rotations et une possibilité de délestage de la rotation de mi-journée si la fréquentation moyenne s'avérait inférieure à un seuil qu'il nous est proposé de fixer à 692 passagers hebdomadaires sur les 13 semaines précédant le mois de préavis pour chaque saison aéronautique (la saison Hiver, dure 5 mois, du dernier dimanche d'octobre au dernier samedi de mars ; la saison Été dure 7 mois, du dernier dimanche de mars au dernier samedi d'octobre). Aussi, vous trouverez joint au présent rapport le projet de modification d'Obligations de Service Public effective au 1<sup>er</sup> juin 2023 qu'il est proposé de soumettre à la DGAC pour la DSP de la ligne aérienne Aurillac-Paris Orly.

Il est proposé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- approuver les obligations de service public concernant la ligne aérienne Aurillac-Paris Orly à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.
- demander à l'État un engagement sur le maintien de sa contribution sur ces obligations de service public ainsi modifiées.
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition écologique chargée des Transports, la délégation de l'organisation des transports aériens entre Aurillac et Paris, notamment dans le cadre de l'organisation de la prochaine consultation pour la Délégation de Service Public pour la ligne aérienne Aurillac-Paris.

Avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. La DSP va jusqu'en mai 2023. Si nous restons sur les mêmes conditions pour lancer la consultation, nous n'aurons pas forcément besoin de nous prononcer aujourd'hui. Ceci dit, la crise du Covid nous a amenés à prendre en considération l'évolution du trafic, des habitudes des utilisateurs et autres, et force est de constater que nous n'avons pas retrouvé aujourd'hui la fréquentation d'avant crise. Ceci dit, l'important est de conserver la possibilité d'avoir ces trois rotations hebdomadaires puisque, avant crise, elles étaient largement utilisées. Bien évidemment, en raison de critères économiques, voire environnementaux, l'objectif n'est pas de faire voler des avions à vide, donc possibilité d'avoir des périodes de délestage sous réserve de certains niveaux de fréquentation. À partir

de ce moment-là, nous modifions les critères de cette DSP, ce qui nous oblige à les faire valider à la fois par le Ministère et à la fois par l'Europe, ce qui est important. Nous devons donc solliciter cette modification de manière à avoir un retour à l'automne et de pouvoir engager les nouvelles conditions de cette OSP à partir du début d'année 2023.

Des demandes de prises de paroles ? Pierre MATHONIER, non ? Je note que Pierre MATHONIER est en phase avec le Département. Deuxième fois ! Je vais me faire plaisir parce qu'on va s'apercevoir que c'est régulier. Y a-t-il d'autres demandes de précisions ?

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Je le dis car bien entendu que cette ligne d'aménagement du territoire elle fait l'unanimité. Enfin, je pense qu'elle le fera sur le vote, il n'y a pas de souci là-dessus, Monsieur le Président. En matière d'attractivité, je pense qu'il faut aussi que nous communiquions sur une autre force de notre département qui est l'autoroute gratuite. Nous avons la chance d'avoir une autoroute gratuite, donc en matière de mobilité, bien que le carburant augmente, cela reste une chance très importante.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Au cas, il y aurait des velléités de l'État de pouvoir toutes les reconcéder.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Nous espérons que non dans la période. Mais sur cette ligne d'aménagement du territoire, bien entendu nous sommes totalement en phase.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien, je m'en satisfais totalement. Y a-t-il d'autres demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 23.

## **SOUTIEN AUX SPORTIFS CANTALIENS ENGAGÉS DANS LA PRÉPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES 2024**

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Comme bon nombre de Collectivités, le Département s'est engagé dans la procédure Terres de Jeux 2024, l'idée étant que nous nous approprions les JO de 2024. L'idée étant de mettre en avant les pratiques sportives à l'aide de sportifs cantaliens liés aux JO et de pouvoir soutenir la préparation aux JO des espoirs cantaliens pour se qualifier aux JO. Il se trouve que dans le Département du Cantal, nous avons un sportif reconnu qui a déjà participé à la finale des JO de Tokyo, Alexis PHELUT, un fils d'agriculteur originaire de Chanterelle, qui a terminé 12<sup>ème</sup> aux 3 000 mètres steeple et qui va tenter de défendre les couleurs de la France et bien évidemment du Cantal puisqu'il y a des chronos minimums à faire. L'idée est de pouvoir accompagner ces sportifs. C'est le premier détecté puisqu'il a déjà un vécu. La contrepartie est de faire partager son expérience du sport d'une manière générale, des JO, avec les jeunes Cantaliens à travers des visites dans les collèges ou à travers sa participation dans divers événements que l'on peut faire avec les jeunes, notamment le Cantal Tour Sport. Il y en aura certainement d'autres. Nous espérons que bon nombre de jeunes Cantaliens vont briguer des qualifications pour aller aux JO de 2024.

Il vous est proposé de valider à la fois le principe d'un parrainage, d'une contractualisation sur des niveaux qui iront de 1 500 à 5 000 euros sur les trois années avec l'idée quand même en responsabilité que nous soutenons des sportifs en vue d'une qualification aux JO. La carrière d'un sportif peut être émaillée de différents aléas, une blessure un an ou six mois avant les JO rendrait non qualifiable, non qualifié ou ne pouvant participer aux JO. Notre responsabilité est aussi de les accompagner jusqu'en 2024, la blessure faisant partie de la carrière d'un sportif de haut niveau.

Concernant ce rapport y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas. À partir du moment où nous validerons la candidature d'un sportif tout au long des prochains mois, l'idée est de les suivre et qu'ils fassent partager à l'ensemble des Cantaliens la préparation aux JO. D'ici là, ils vont certainement participer à de nombreuses manifestations, des championnats d'Europe, des championnats du Monde ou autres, ils seront donc amenés à nous partager les résultats. Des oppositions ? Des abstentions ? Nous validons ce rapport, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 8 présenté par Marie-Hélène CHASTRE.

#### **ENGAGEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2022-2024**

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Merci, Président. La Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance vient compléter la démarche de l'État vis-à-vis des Départements sur le champ de l'action sociale. Après la stratégie pauvreté, le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi dans le secteur de l'insertion, les feuilles de route en préparation avec les MDPH pour le compte des personnes en situation de handicap, l'État propose une nouvelle contractualisation pluriannuelle en faveur de l'enfance. Le Département du Cantal peut s'appuyer sur les principes et actions retenus dans le cadre du nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2026 adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2021. Aussi, nos Services ont engagé un dialogue de gestion avec les Services de la DDETSPP et de l'ARS en vue d'élaborer un plan d'actions compatible avec celui fixé nationalement et en adéquation avec nos priorités définies localement.

L'engagement dans le cadre de cette Stratégie nationale porte sur une durée de 3 ans.

Le Plan d'actions. Il est attendu que soient mises en œuvre 5 actions concernant spécifiquement l'activité du Service de Protection Maternelle Infantile : augmenter le nombre d'entretiens prénataux précoces réalisés par la PMI ; faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI ; augmenter le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de la PMI ; augmenter le nombre de visites à domicile réalisées les infirmières puéricultrices de la PMI ; augmenter le nombre de consultations infantiles.

Les objectifs quantitatifs auxquels le Service de PMI sera astreint devront tenir compte du fait que les familles ont le libre choix du service ou praticien en charge du suivi de grossesse ou de l'enfant. Dans tous les cas de figure, l'atteinte de ces mêmes objectifs nécessite d'étayer les effectifs de la PMI en présence par le recrutement d'une puéricultrice et d'une sage-femme sur la durée du plan d'actions. Ces postes doivent être financés à l'appui du Fonds d'Intervention Régional (FIR) : le Département devrait ainsi disposer d'une dotation de 100 000 euros minimum.

Par ailleurs, il est d'ores et déjà acté que le plan d'actions prévoit la création d'une Unité Socio-Educative Médicalisées pour Adolescents (USEMA), établissement qui doit faire l'objet d'un cofinancement État-ARS-DTPJJ-Département. La dotation de l'ARS (ONDAM) et celle de l'État s'inscrivent dans le cadre de



la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour un total qui se situerait entre 110 000 et 200 000 euros par an. À noter que les crédits alloués par l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) seront obtenus de façon pérenne et seront donc versés au-delà de la contractualisation.

Les actions facultatives : en complément des 6 actions qui doivent figurer dans le cadre de la contractualisation relative à la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, il est nécessaire de prévoir la mise en œuvre d'un minimum de 6 actions complémentaires parmi 22 possibles et pour lesquelles un financement de 600 000 euros doit être alloué par l'État. La mise en œuvre de 7 actions vont nécessiter le recrutement temporaire sous la forme de contrats de projet de deux travailleurs sociaux et d'un agent qui sera en charge du contrôle des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux.

Parmi les actions phares du plan d'action figure également la création de places d'accueil pour répondre à la saturation du dispositif de placement cantalien : création d'un établissement disposant de la double autorisation Pouponnière-MECS ; création d'un dispositif dédié à l'accompagnement des enfants placés au domicile parental sur décision judiciaire.

Au total, les financements alloués entre le Fonds d'Intervention Régional, l'ONDAM et l'État se situent au-delà de 800 000 euros/an sous réserve de confirmation par l'instruction ministérielle.

Il nous est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le principe d'un engagement du Conseil départemental dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour fixer les termes du plan d'actions et ses modalités de mise en œuvre.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à contractualiser, à ce titre, avec les Services de l'État et de l'ARS sur les bases du projet de contrat annexé.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Ce rapport est important, à la fois le volet prévention auprès de la PMI avec des entretiens prénataux, des bilans en école, la volonté d'être le plus en amont possible avec des actions sur le structurel, notamment sur la création d'une unité socio-éducative médicalisée qui nous fait grandement défaut pour les adolescents et aussi sur la création de structures, d'établissements, d'une pouponnière. C'est important au niveau du département. Ce sont des programmes lourds, ce sont des partenariats avec l'État de l'ordre de 800 000 euros. La question se pose pour l'après puisque ce sont des partenariats signés sur des périodes 2022-2024. Pour le moment, cela répond à un besoin et il convient de mettre en place ces opérations qui relèvent de nos compétences. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ?

### **Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Je voulais m'exprimer sur ce dossier. Le nombre d'enfants confiés à l'ASE ne cesse d'augmenter. Nous sommes passés à plus de 325 enfants. Lors de l'ODPE (Observatoire Départemental De la Protection de l'Enfance), il a été annoncé que le Cantal était à la veille de mettre en place une liste d'attente pour mettre à l'abri des enfants en difficulté. Autrement dit, l'heure est grave. Aussi, pour moi, en tant qu'élue et Vice-

Présidente chargée de l'enfance, c'est une grande satisfaction de voir parmi les actions phares la création de places d'accueil, notamment en envisageant un établissement disposant de la double autorisation Pouponnière-MECS. J'adresse tout mon soutien aux équipes du Conseil départemental qui contribuent à l'aboutissement de cette action. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce témoignage. D'autres demandes de prises de paroles ? Sylvie LACHAIZE.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Je ne serais pas plus longue suite aux propos du Président et de Marie-Hélène, mais je voulais souligner l'acharnement de Marie-Hélène face à ce dossier, notamment face au dossier de la pouponnière qui est un dossier important et que tu as réussi, Marie-Hélène, à présenter à nous, élus, mais aussi aux Services et qui va rendre un énorme service à notre département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport essentiel aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 9 présenté par Didier ACHALME.

**CONTRAT DE PLAN INTERRÉGIONAL ÉTAT-REGIONS :  
PROJET DE CONVENTION MASSIF CENTRAL 2021-2027**

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Le Massif central est un des cinq massifs français de métropole qui concerne quatre Régions et vingt-deux Départements, concernés en partie ou en totalité de leur périmètre. Il compte près de 4 millions d'habitants. La loi Montagne de 1985, modifiée en 2016, a donné aux cinq massifs hexagonaux les moyens d'un développement équitable et durable en les dotant : des comités de massif, véritables parlements de la montagne ; de programmes interrégionaux spécifiques permettant de mobiliser des crédits européens, de l'État, des Régions et des Départements pour assurer le financement de leur développement. Tout ceci se fait au travers d'une Convention Interrégionale de MAssif Central (CIMAC) qui est le support du Contrat de Plan Interrégionaux État-Régions (CPIER) Massif central et du plan national Avenir Montagnes lancé le 27 mai 2021 par le Premier Ministre pour la construction d'un modèle touristique plus diversifié et plus durable pour les territoires de montagne.

La CIMAC 2021-2027 définit l'engagement, notamment financier, de chacun des partenaires, mais aussi les modalités retenues de mise en œuvre pour répondre aux enjeux partagés du Massif central pour la période 2021-2027. Cette convention de massif a pour objet de financer des projets, répondant à des enjeux et problématiques du massif, mais ne trouvant pas de financements au travers d'autres dispositifs de financement (Europe, État, Régions, Départements, autres financements publics), du fait de leur caractère interrégional ou de leur caractère innovant ou expérimental.

Elle vise l'accompagnement des projets « transformants » pour le Massif central par leur capacité à organiser des partenariats et déployer des dynamiques à l'échelle interrégionale ; à expérimenter des solutions techniques et organisationnelles répondant aux spécificités de ce territoire de montagne habité et à assurer la diffusion interrégionale des résultats et d'enclencher les démarches Massif central tels que les Grandes itinérances, les Pôles de Pleine Nature, les politiques d'accueil et à leur mise en réseau.

L'intégralité du projet de convention 2021-2027 vous est proposée en annexe du présent rapport.

En synthèse, la CIMAC 2021-2027 est structurée autour de trois axes, puis déclinée en 18 mesures opérationnelles et 2 mesures contribuant à l'efficacité de la convention. L'axe 1, c'est faire du massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels ; l'axe 2, c'est accompagner la transformation des filières économiques du massif et l'axe 3, c'est amplifier l'attractivité des territoires du massif central au bénéfice de toutes les populations

La CIMAC 2021-2027 reconduit le partenariat de la génération précédente avec un engagement de l'ensemble de ses signataires : l'État, les 4 Régions du Massif central, les 22 Départements et EDF Hydro. La convention est arrêtée à hauteur de 216,55 M€ de crédits nationaux pour la période auxquels s'ajoutent les 40 M€ de la Priorité interrégionale Massif central du Programme FEDER AURA soit une capacité totale d'intervention non négligeable de 256,55 M€ pour la période 2021-2027. Rappelons qu'ils étaient de 136,56 M€ pour la période 2015-2020, donc ils ont presque doublé. Avec la répartition suivante : les enveloppes contractualisées : 53,13 M€ de la part de l'État ; l'enveloppes du Plan de relance 2021-2022 : 7,17 M€ et le fonds Avenir Montagnes 2021-2022 : 41,56 M€. S'ajoute à cela la Priorité interrégionale Massif central du Programme FEDER AURA de 40 M€ soit un total de 256,54 M€. Cette convention est dotée d'une instance unique de programmation et de suivi qui associe des représentants élus des Régions et de Départements et qui procède notamment à l'examen et à la programmation des dossiers. Elle est, par ailleurs, dotée d'instances techniques auxquelles sont associés des représentants de l'ensemble des partenaires notamment pour l'élaboration des cahiers des charges et la pré-sélection des projets dans le cadre des appels à projets. Cette organisation contribue à la prise en compte des attentes et enjeux de l'ensemble des partenaires. L'engagement global des Départements est de 10 M€ identique à la période précédente.

Compte tenu des objectifs poursuivis qui rejoignent ceux que nous affichons dans le Projet Cantal 2021-2030, en particulier l'attractivité des territoires, la transition climatique, l'innovation notamment dans la valorisation de nos richesses et ressources patrimoniales, il est proposé d'adopter cette convention Massif central sur la période 2021-2027 avec ses règles de gouvernance associant les Départements au sein des commissions décisionnelles de suivi et de programmation.

Il nous est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- Approuver le contenu (modalités techniques et financières) de la convention Massif central pour la période 2021-2027 dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.
- Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention Massif central 2021-2027.
- Donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver les avenants au projet de Convention Massif central 2021-2027.

Ceci a fait l'objet d'un avis favorable de la Deuxième Commission et d'un avis conforme de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Nous avons participé à l'ensemble des groupes de travail pour définir les grands axes. Didier ACHALME.

### **M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Simplement dire que, par exemple, Caleden a été lauréat de ce projet Massif Central en termes d'amélioration du thermoludique à venir pour une somme de 1,2 M€. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Hautes Terres Communauté a aussi été lauréate de l'appel à projets Massif pour les années à

venir. Nous ne pouvons que nous féliciter d'être dans cette convention de partenariat pour le Massif. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci et une nouvelle venant après l'autre concernant Caleden, nous nous satisfaisons de celle-ci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles concernant cette convention CPIER, je la mets au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé à l'unanimité, merci.

Nous passons au rapport supplémentaire n° 2 présenté par Sylvie LACHAIZE.

**AIDE EXCEPTIONNELLE « CARBURANT » EN FAVEUR DES SALARIÉS DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE INTERVENANT AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP BÉNÉFICIAIRES D'UNE PRESTATION DÉPARTEMENTALE**

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. En raison de la situation internationale, les prix des carburants se sont envolés. Les services d'aide à domicile, dont certains agents effectuent plus de 1 000 kilomètres par mois, commencent à être confrontés à des démissions ou à la renonciation de candidats à l'embauche pour ces raisons économiques. Le montant des indemnités kilométriques versées à leurs salariés, en application de la convention collective, laisse en effet à leur charge une dépense trop lourde.

Il vous est donc proposé d'accorder une aide à compter du 1<sup>er</sup> avril pour une durée de 4 mois, ce qui s'apparente également à la « remise carburant » gouvernementale. Elle serait réservée aux intervenants à domicile des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés ou réputés autorisés qui effectueront durant cette période des heures auprès des bénéficiaires de l'APA, de la PCH ou des services ménagers d'aide sociale. La prime proposée est égale à 10 centimes d'euro par kilomètre dans la limite de 75 % des kilomètres parcourus par chaque salarié.

La dépense globale totale peut être évaluée à 100 000 euros pour les 7 services éligibles et la subvention prévisionnelle à attribuer à chaque service serait la suivante : ADMR : 57 126 euros ; ASER : 35 075 euros ; ASP : 1 713 euros ; ADHAP : 2 061 euros ; AD quotidien : 1 645 euros ; Qualité services : 1 782 euros ; Âge d'or : 598 euros. Afin d'éviter aux SAAD des difficultés de trésorerie et afin que les intervenants à domicile bénéficient de ce soutien au plus vite, la subvention sera versée par anticipation et en totalité aux services attributaires. L'aide sera versée ainsi dès le mois d'avril par les services à leurs salariés en complément des indemnités kilométriques habituelles. Le Département demandera aux SAAD toutes pièces ou informations utiles au contrôle des kilomètres parcourus et des montants versés aux salariés ainsi qu'à l'établissement du solde dû. Un courrier sera également adressé à chacun des intervenants concernés afin de les informer individuellement de cette nouvelle mesure de soutien visant à reconnaître leur rôle absolument déterminant dans le maintien à domicile des plus fragiles.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- Valide le versement à chaque attributaire du montant de la subvention prévisionnelle avant fin avril 2022 ;
- Approuve la convention-type relative à l'aide exceptionnelle « carburant » en faveur des salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, bénéficiaires d'une prestation départementale ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec chaque SAAD remplissant les critères et tout acte s'y rapportant ;
- Autorise les Services du Département à demander aux services d'aide et d'accompagnement à domicile

attributaires toutes pièces ou informations utiles au contrôle des kilomètres parcourus et des montants versés aux salariés.

Je vous remercie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Intervention du Président non retranscrite coupure de son.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce sujet ? Mireille LEYMONIE.

**Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes**

Je voulais vous remercier pour l'initiative. Je n'étais pas au courant, j'ai eu la surprise ce matin d'apprendre cela. Effectivement, nous avons un gros souci, nous étions interpellés par les salariées qui voulaient que nous changions les plannings parce qu'elles ne voulaient plus faire les kilomètres et cela devenait problématique. Au niveau de mon association, nous avons vu en Conseil d'administration de donner une prime sur le fonds associatif pour essayer de faire un geste. Je vous remercie de cette initiative et je pense qu'elle va être appréciée par toutes les associations.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Dans le droit fil de ce que vient de dire notre collègue Mireille LEYMONIE, c'est une excellente initiative qui répond à une demande forte et à une expression sur le terrain. Nous avons souvent l'occasion dans cette enceinte de rappeler le rôle de ces personnes qui interviennent à domicile. Nous avons déjà eu à prendre un certain nombre de décisions pour faciliter l'exercice de leurs missions si importantes et je crois que c'est une très, très bonne chose que d'être présents au moment où elles rencontrent des difficultés supplémentaires en espérant que ce soit transitoire. Si cela ne devait pas l'être, nous serions amenés à revenir pour imaginer comment continuer à les accompagner. C'est une très, très bonne chose.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, c'est vrai que depuis l'origine de la crise sanitaire, nous étions intervenus en termes d'approvisionnement sur des matériels de protection, sur la prime Covid, etc. ... parce que nous avons une population âgée qui a recours à l'ensemble de ces services et cela nous paraît essentiel. D'autres demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur des rapports d'administration générale le rapport n° 10 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

#### **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDIS**

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Par délibération du 19 novembre 2021, notre Assemblée a renouvelé la constitution d'un groupement de commande entre le Département et le SDIS du Cantal en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés publics de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux.

Il convient donc d'élire le nouveau représentant du Département au sein de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée du groupement de commandes avec le SDIS.

Il vous est proposé en tant que titulaire, Isabelle LANTUEJOUL et comme suppléant, Gilles COMBELLE. Je vous demande donc d'approuver les représentants à cette commission d'appels d'offres.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 11 présenté par Valérie SEMETEYS.

### MANDATS SPÉCIAUX

**Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. L'Assemblée départementale a confirmé les règles d'attribution des mandats spéciaux en vue du remboursement des frais de transport et de séjour résultant de l'exercice des mandats de Conseillers départementaux.

Il vous est demandé d'attribuer des mandats spéciaux aux élus qui ont participé au Salon de l'Agriculture qui s'est déroulé du 26 février au 6 mars dernier à Paris à savoir Marina BESSE, Florian MORELLE et Christophe VIDAL.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Pas de demandes d'informations ? Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Rapport n° 12 et c'est encore Valérie SEMETEYS.

### ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Le 8 décembre prochain se déroulera l'élection des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail. Pour cette formation spécialisée, les représentants du personnel devront être désignés par les organisations syndicales à la suite et en fonction des résultats aux élections du Comité Social Territorial.

Il vous est proposé :

- de donner délégation à la Commission Permanente pour fixer pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial et la formation spécialisée : le nombre des représentants du personnel ; la part respective de femmes et d'hommes composant l'effectif ; le nombre de représentants de la Collectivité ; le recueil ou non de l'avis des représentants de la Collectivité. Tout cela dans la perspective des prochaines élections qui je vous rappelle ce dérouleront le 8 décembre prochain.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Vous avez compris que nous donnons délégation à la Commission permanente puisque nous devons définir l'ensemble des conditions avant le mois de juin. La prochaine session étant fin juin, nous déléguons l'ensemble de l'organisation à la Commission Permanente. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant qui est le pendant du rapport que nous avons vu tout à l'heure qui nous a été rapporté par Marie-Hélène CHASTRE. Celui-ci est présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

**CRÉATION DE 5 POSTES NON PERMANENTS – CONTRAT DE PROJET DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE****Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Le Conseil départemental, l'ARS et l'État mettent en place une série d'actions dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. À ce titre, le Conseil départemental va bénéficier de crédits émanant d'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (Ondam), du Fonds d'Intervention Régional et du Budget Opérationnel de Programme 304. Il est ainsi proposé de créer 5 emplois non permanents (4 catégorie A, 1 catégorie B) afin de mener à bien les actions suivantes prévues dans le cadre de contractualisation avec l'État et l'ARS au titre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024.

Parmi les actions proposées dans le plan de stratégie nationale figurent :

- la nécessité de renforcer et de débiter le plus en amont possible l'accompagnement du service de la PMI aux futurs parents ainsi que l'accompagnement à domicile suite à la naissance. Il est proposé de créer 1 emploi de sage-femme. Les périodes pré et post natales peuvent être sources d'interrogation pour les futurs parents et il s'agit de les guider au mieux durant ces périodes.
- Il est proposé aussi de renforcer le suivi médical des enfants en milieux scolaires et à domicile et ainsi de créer 1 emploi de puéricultrice. Cette action permettra : l'augmentation du nombre de bilans de santé en école maternelle qui détectent notamment, au plus tôt, les troubles visuels ou psychomoteurs et déclenchent une prise en charge plus en amont ; une augmentation du nombre de visites à domicile pour les enfants de 6 mois à 2 ans dans les familles les plus vulnérables.
- La nécessité d'établir un plan de contrôle périodique des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance. Il est proposé de créer 1 emploi de gestionnaire de contrôle. Son action contribuera au respect des bonnes pratiques par les ESSMS et le cas échéant de les soutenir en vue d'une amélioration des conditions d'accompagnement des enfants et des jeunes.
- La nécessité de réduire les délais d'instruction des Informations Préoccupantes et de développer le parrainage au bénéfice des enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance il est donc proposé de créer 1 emploi de référent socio-éducatif. L'objectif est de pouvoir d'une part renforcer le deuxième niveau d'évaluation assuré par des psychologues et éducateur et, d'autre part, d'évaluer des parrains bénévoles ou des Tiers dignes de Confiance pouvant accueillir à leur domicile des enfants placés afin de leur offrir de nouveaux modes de placement.
- La nécessité de favoriser l'accès et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens mineurs non accompagnés (MNA). Il est proposé de créer 1 emploi de référent socio-éducatif. Cette action est déjà inscrite dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et a été reprise dans le plan d'action de prévention et de protection de l'enfance. Elle vise à poursuivre l'accompagnement renforcé des anciens

MNA bénéficiant d'un Contrat Jeune Majeur.

Ces recrutements non permanents, sous forme de contrats de projet d'une durée de 3 ans, seront engagés dès la formalisation prochaine de la contractualisation État – ARS – Conseil départemental. Ainsi, sauf reconduction de cet engagement tripartite, chaque contrat de travail prendra fin à l'issue des trois années prévues initialement soit le 31 décembre 2024. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Les rémunérations seront déterminées en référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois territoriaux : Puéricultrice, Sage-femme, Assistants socio-éducatifs, Psychologue, Rédacteur. Les agents relevant de la catégorie A percevront le régime indemnitaire relevant du groupe de fonction A4bis ; l'agent relevant de la catégorie B percevra le régime indemnitaire correspondant au groupe de fonction B3. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour l'exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Ces postes sont entièrement financés par l'État dans le cadre de contractualisation avec l'État et l'ARS au titre de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance 2022-2024.

Il vous est demandé de vous prononcer sur :

- la validation lide la création de cinq emplois non permanents de catégorie A et B afin de mener à bien les actions prévues : 1 emploi de puéricultrice ; 1 emploi de sage-femme ; 1 emploi de gestionnaire et 2 emplois de Référent Socio-éducatif (éducateur ou psychologue). Les rémunérations associées à ces postes seront déterminées comme je viens de vous le dire.

- le tableau des emplois sera modifié en conséquence,

- les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Et il y a un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? C'est la continuité du rapport précédent. S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Je passe toujours la parole à Isabelle LANTUEJOUL pour le rapport suivant.

#### **TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci. Il convient de procéder à des transformations d'emploi, telles que proposées dans le projet de délibération ci-après, sur le tableau des emplois permanents de la collectivité pour répondre aux besoins des services. Dans le cadre de notre politique de déroulement de carrière, il est également proposé la transformation d'un certain nombre d'emplois suite aux avancements de grade et aux promotions internes décidés pour 2022. Vous avez tous les tableaux correspondants en dessous avec les grades actuels, les nouveaux grades et les dates de mise en application. Certaines seront au 1<sup>er</sup> avril, d'autres au 1<sup>er</sup> juillet, d'autres au 1<sup>er</sup> septembre et d'autres au 1<sup>er</sup> octobre.

Il est décidé de transformer les emplois pour les besoins de services et de transformer les emplois dans le tableau suite à l'avancement de grade et à la promotion Interne. Il vous est donc demandé de valider ces tableaux.

Il y un avis favorable de la Première Commission.



**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 15 présenté par Céline CHARRIAUD.

**PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - EFFONDREMENT D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 35 À ST-PAUL-DE-SALERS**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Le 26 juin 2016, un particulier a causé l'effondrement d'un mur de soutènement de la voie publique situé sur la route départementale n° 35 à Saint-Paul-de-Salers. Croisant un véhicule en sens inverse, il a serré son tracteur jusqu'à l'accotement. Au passage de la remorque, le mur de soutènement s'est effondré. Le tracteur de cette personne et sa remorque ont également été sinistrés. Le Département a obtenu amiablement du particulier, assuré auprès de GENERALI, le remboursement de la somme de 7 049,28 euros en réparation du mur de soutènement. Celui-ci a adressé au Département du Cantal, le 28 novembre 2018, une demande indemnitaire préalable tendant à ce que lui soit versée la somme de 7 000 euros au titre des frais de réparation du tracteur et de la remorque. Il a ensuite adressé un second courrier au Département le 3 janvier 2019 par lequel il sollicitait cette fois le remboursement de la somme de 7 049,28 euros versés pour la réparation du mur de soutènement.

Le Département du Cantal n'a pas répondu à ces courriers. La SMACL, assureur de la Collectivité, a en revanche opposé un refus par courrier du 20 février 2019.

Par une requête enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand le 17 septembre 2020, la Compagnie GENERALI a demandé que soit engagée la responsabilité du Département du Cantal pour défaut d'entretien normal de la voie et a sollicité sa condamnation ainsi que celle de la Compagnie SMACL à lui verser la somme de 7 049,28 euros correspondant aux frais de réparation de la voie et la somme de 6 736,09 euros correspondant aux frais de réparation du tracteur et de la remorque.

Avec l'accord des parties, un médiateur a été désigné par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand par ordonnance du 20 septembre 2021. Suite à la médiation organisée le 10 décembre 2021, les parties ont convenu d'une issue amiable au litige. Les détails sont exposés dans un protocole d'accord transactionnel dont le projet est joint en annexe au présent rapport. Ainsi, à titre de concession et afin de mettre fin au conflit, le Département, en ce qui le concerne, procède au versement à GENERALI de la somme de 3 524,64 euros correspondant à la moitié du montant des travaux de réparation du mur de soutènement.

Monsieur le Président nous propose de :

- Valider les termes du projet d'accord transactionnel dans les conditions que je vous ai exposée ci-dessus et de l'autoriser à signer ledit protocole et tout acte s'y rapportant.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de précisions sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Et maintenant nous avons un deuxième protocole d'accord transactionnel présenté par Jean MAGE.

**PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL POUR UNE REMISE PARTIELLE DES PÉNALITÉS -  
MARCHE DE REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR CAGE EST DE L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Il ne vous a pas échappé que l'ascenseur était en panne dans la partie Est qu'il a fallu le réparer et qu'il est réparé que depuis quelque temps. Ces travaux avaient été confiés à la Société SCHINDLER pour un montant de 53 720 euros HT. L'acte d'engagement prévoyait un délai d'exécution de 4 mois qui a largement été dépassé puisqu'il l'a été de 104 jours entraînant des pénalités prévues à l'acte d'engagement d'un montant de 5 586,88 euros HT.

Or, la société responsable et signataire du marché a indiqué qu'elle n'était pas responsable du fait, mais que son sous-traitant, l'entreprise ALVES, avait abandonné le chantier et causé son retard. Un protocole transactionnel a été mis en place et il s'avère que la société SCHINDLER serait d'accord pour que lui soit appliqué 50 jours de pénalité au lieu des 104 et un montant de 2 686 euros HT.

Il vous est donc demandé :

- de valider ce protocole d'accord et de ramener ce dépassement à 50 jours et d'autoriser le Président à signer ledit protocole d'accord.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. D'autres demandes ou interrogations sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 17 présenté par Céline CHARRIAUD.

**COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE  
DÉLÉGUÉE A SON PRÉSIDENT**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Conformément à l'article L.3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales, délégation a été donnée pour la durée du mandat au Président du Département par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre la Collectivité dans les actions intentées contre elle. Le Président devant rendre compte à l'Assemblée départementale de l'exercice de cette compétence déléguée, vous trouverez en annexe au présent rapport les tableaux de compte rendu relatif à l'exercice de cette compétence exercée depuis la session du 19 novembre 2021.

Le Président nous demande de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice de la compétence d'ester en justice.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, vous avez vu, quelques dégradations, quelques vols, différents et divers sur le territoire, déclarations frauduleuses ou autres. C'est le quotidien de la Collectivité, comme les autres.

Il s'agit simplement de prendre acte.

Nous passons au rapport n° 18 présenté par Céline CHARRIAUD.

**COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES A SON PRÉSIDENT**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. C'est le même exercice, donc en application de l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a délégué au Président un certain nombre de pouvoirs, notamment celui « de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil départemental, l'attribution de subventions ». Le Président informe dans ce cadre l'Assemblée délibérante des décisions prises en application de ces délégations.

Par décision en date du 17 décembre 2021 jointe en annexe au présent rapport, a été décidé de solliciter des subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (pour les dépenses engagées sur leurs territoires) dans le cadre de l'élaboration du Schéma départemental d'alimentation en eau potable et assainissement.

Par décision du 21 décembre 2021, modifiée par décision du 18 février 2022 suite à une erreur matérielle, a été décidé de mettre à disposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes des locaux au sein de l'Hôtel du Département, sis 28 avenue Gambetta à Aurillac qui feront l'objet d'une convention. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois par tacite reconduction. Ces deux décisions sont jointes en annexe.

Par décision en date du 31 décembre 2021 jointe en annexe, a été décidé de solliciter de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention de 50 % du coût de l'Assistance Technique portée par le Département auprès des Collectivités situées sur la partie cantalienne du bassin hydrographique Loire Bretagne.

Il est demandé de prendre acte du projet de délibération suivant.

- Prend acte des décisions du Président, prises par délégation, telles que jointes en annexe de la présente délibération.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte.

Nous passons au rapport n° 19 présenté par Jean MAGE.

**COMPTE RENDU DES CONTRATS CONCLUS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL EN VERTU DE DÉLÉGATIONS**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Conformément à ces délégations, Monsieur le Président a conclu un contrat d'emprunt relatif au financement d'une partie des investissements inscrits au budget 2021. Ce prêt d'un montant total de 5 millions d'euros a été mis en place au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021. Bien évidemment, un cahier des charges avait été établi, une consultation et une mise en concurrence réglementaire ont été faites auprès de divers établissements. C'est l'offre de La Banque Postale qui a été retenue pour un montant de 5 millions d'euros - taux fixe 0,74 % sur une durée de 19 ans et 3 mois.

Il est demandé de prendre acte de cette décision de laquelle je me réjouis parce que je ne sais pas si le taux serait de 0,74 % aujourd'hui.

Il y a eu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Nous prenons acte des décisions prises.

Nous passons au rapport n° 20 présenté par Jean MAGE.

**FIXATION POUR 2022 DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DROITS IMMOBILIERS**

Les droits de mutation des propriétés foncières, immobilières et commerciales sont une ressource fiscale indirecte de notre Collectivité qui se prononce tous les ans sur les taux à appliquer. Le montant avait été fixé en 2014 et n'avait pas été réévalué depuis. Le taux était fixé à 4,5 %.

En 2021, le Département a encaissé 18,8 millions d'euros au titre des droits de mutation. En 2020, c'était 13,2 millions d'euros. Il y a une augmentation très significative. Il vous est aussi précisé que certains organismes sont exonérés de la perception de cette taxe. Ce sont les SEM et les sociétés d'HLM.

Il vous est proposé dans cette délibération :

- de maintenir le taux de 4,5 % de la taxe de publicité foncière ou de droit d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.
- de reconduire l'exonération des cessions réalisées par les organismes d'HLM et les SEM.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Sur ces droits de mutation, notre marge de manœuvre est quand même relativement limitée. Il nous revient de fixer les taux. Il n'y a que deux possibilités : 3,8 % ou 4,5 %. Aujourd'hui, nous nous voyons mal fixer un taux à 3,8 %. Nous bénéficions de la péréquation de la part de nos collègues du Département. Nous fixons le taux à 4,5 % comme la quasi-totalité des Départements français. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est validé.

Nous passons au rapport n° 21 présenté par Jean MAGE.

**COMPTE DE GESTION****M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Vous avez tous eu en annexe le tableau récapitulatif des résultats de l'exercice en dépenses et en recettes qui fait apparaître un excédent global de clôture de 22 835 593,84 euros pour le budget principal départemental et 13 218,94 euros pour le budget annexe de la conférence des financeurs.

Il est demandé de bien vouloir arrêter le compte de gestion de l'exercice 2021, étant précisé que ce document est en concordance totale avec le compte administratif du même exercice qui va vous être présenté après.

Il est demandé d'arrêter le compte de gestion qui a été établi par les services de la DDFIP et notamment par Monsieur POUZOLET, responsable du poste comptable de la Paierie départementale et de dire que cela n'appelle aucune observation et que les écritures présentées sont conformes au compte administratif de l'exercice 2021.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des oppositions ? Des abstentions ? Le compte de gestion est arrêté à la somme précisée.

Nous passons au rapport n° 22 et c'est toujours Jean MAGE.

**COMPTE ADMINISTRATIF****M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Comme pour le budget primitif, je vous propose une présentation un peu plus simplifiée, schématique et illustrée. Cela me donne l'occasion de remercier les Services, notamment Géraldine, de mettre les outils à disposition.

Pour examiner ce compte administratif, on va commencer par regarder la section de fonctionnement. Elle présente des recettes qui représentaient 221 M€ en 2021 qui ont permis de financer 181,5 M€ de dépenses de fonctionnement, ce qui a permis de dégager une épargne brute de 40,5 M€. Il faut aussi tenir compte de certains travaux réalisés en régie par les équipes du Département, notamment dans les collèges, les routes départementales et par la DSI pour les logiciels développés et qui concourent à réaliser des immobilisations qui rentrent dans l'actif du Département.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 181,5 M€.

Le budget de la solidarité représente à peu près 52 % des dépenses, soit 93 M€, hors dépenses de personnel. Les dépenses en personnel des assistants familiaux, des AS, des personnels de PMI, des gestionnaires des dispositifs sont incluses, mais pas celles du personnel départemental. Le montant atteint avec le personnel est de près de 109,5 M€, soit 60 % des dépenses de la section de fonctionnement. C'est une somme considérable. Les allocations individuelles de solidarité (AIS) composées de l'APA, de la Prestation Compensatoire du Handicap et du RSA représentent à elles seules 44,1 M€. L'accueil et le financement des établissements sociaux et médico-sociaux dont le Département assure la tarification comme dans les EHPAD via les prix de journée, très schématiquement cela représente un budget de 42,9 M€. Les autres dépenses sociales concernent notamment les aides à l'insertion, c'est-à-dire les chantiers d'insertion et d'autres allocations comme la CTP (ancienne PCH).

Les dépenses des ressources humaines s'élèvent à 55,5 M€, soit 27 % des dépenses de fonctionnement. Ce ratio nous place dans la moyenne basse des Départements de même population.

Les autres dépenses se répartissent dans l'entretien et l'exploitation des routes départementales et s'élèvent à environ 8,2 M€.

Les participations au fonctionnement au budget du SDIS s'élèvent à 7 M€.

Les frais généraux comprennent : les achats (dépenses relatives à la logistique) ; le carburant des véhicules mutualisés (hors ceux des routes) ; les assurances ; l'électricité ; l'eau ; le chauffage ; la maintenance ; la téléphonie ; les réseaux ; les bâtiments ; l'informatique. Ce sont des budgets d'un peu plus de 1 M€ chacun, soit un total de 5,5 M€.

Les politiques d'intervention s'élèvent à 5 M€. Elles concernent essentiellement des subventions dans les domaines de la culture, de l'agriculture, du sport, du loisir, de l'environnement et de l'animation du territoire ainsi que le tourisme.

4 M€ sont dédiés à l'enseignement qui recouvre essentiellement : les dotations de fonctionnement versées à nos 22 collèges publics à hauteur de 2 M€ ; la dotation versée aux collèges privés s'élève à 733 k€ ; les autres dépenses recouvrent le paiement en direct des dépenses relatives au réseau de

chaleur, aux dépenses de matériel pour travaux ; par ailleurs, 178 k€ financent la participation du Département au Campus universitaire.

Les frais financiers, ce sont les intérêts de la dette. Ils s'élèvent à 2,6 M€.

Les reversements de fiscalité comprennent 1,4 M€ de CVAE versés à la Région pour financer la compétence des transports transférée à la Région. Si le Département est un bénéficiaire net de la péréquation des droits de mutation, il est aussi contributeur et a reversé près de 900 000 € en 2021 à ce titre-là.

2,2 M€ pour l'aérien concernent avant tout la DSP portée pour le Département pour la ligne aérienne.

Je vous propose de revenir sur le budget social et de faire deux focus sur les AIS et les frais qui sont liés à l'accueil et aux établissements. Cela représentent vous l'avez tout à l'heure un peu plus de la moitié du budget.

Les AIS s'élèvent à 44 104 000 euros. Ce sont l'APA, le RSA et la prestation de compensation du Handicap. Elles ont progressé de 633 000 €, soit une hausse de 1,5 %. La principale allocation, l'APA, représente à peu près 26,7 M€. Les montants versés concernent à la fois l'APA à domicile, mais aussi l'APA dans les EHPAD. L'APA était relativement stable sur les 4 dernières années, mais a progressé en 2021 sous l'effet des mesures décidées pour la rémunération du personnel. Les avenants 44 et 43 ont fait revaloriser les rémunérations des agents concernés par ces établissements et par ces activités de plus de 15 %. Le Département a reversé l'intégralité de la participation de la Caisse nationale et pris en charge 30 % de la hausse comme prévu par le Gouvernement. Ce surcoût a été évalué à 771 000 €, dont 231 000 € à la charge du Département moins les 540 000 € provenant de la Caisse nationale des assurances. Ces revalorisations concernent aussi bien l'APA que la PCH, mais aussi les heures de ménage réalisées chez les personnes âgées au titre de l'aide sociale.

Le RSA s'élève à 13,6 M€. Il est en baisse et retrouve quasiment le niveau de 2019 après une forte progression constatée en 2020 à la suite de la crise sanitaire. Les acomptes mensuels ont plafonné à des niveaux élevés fin 2020 et sur le premier trimestre avant de baisser sensiblement par palier sur l'année 2021. La baisse entre 2020 et 2021 est de l'ordre de 600 000 €, soit à peu près 4 %.

Comme l'APA, la PCH était relativement stable depuis trois ans. La progression s'explique encore ici par l'avenant 43. Le tableau du document donne le sentiment que la courbe monte un petit peu, mais pas trop. À y regarder d'un peu plus près et à regarder les montants, on se rend quand même compte que cela a progressé de 6,5 M€ en 7 ans, ce qui n'est pas rien.

Le Département a bénéficié de financement pour ces AIS au travers des dotations versées par la CNSA pour l'APA et la PCH, respectivement de 10,1 M€ et de 1,5 M€, au travers de la TICPE (ex-TIPP) avec un montant figé de 7 M€ et du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion pour le RSA d'un montant de 600 k€.

Enfin, depuis 2015, les Départements bénéficient de la dotation de compensation péréquée. C'est un prélèvement sur les frais de gestion de la taxe foncière reversé par l'État pour permettre de faire face au financement des AIS face à la montée régulière des restes à charge pour les Départements. À ce titre, le Département perçoit 5,5 M€ qui permettent de réduire d'autant le reste à charge. Malgré tout, le reste à charge est de 19,5 M€ pour l'exercice 2021. Un graphique explique le taux de couverture lié à la compensation qui est de 24,9 M€ à peu près. Le reste à charge étant de 19,5 M€, ce qui fait que nous retrouvons bien les 44 M€. Le pourcentage de couverture s'élève à près de 56 %.

Pour ce qui est des établissements d'accueil, la dépense s'élève à 42,9 M€. Il s'agit du second grand poste budgétaire de l'aide sociale. La répartition par grands domaines d'intervention met en évidence : la prépondérance de la prise en charge des personnes handicapées (24 867 000 euros) ; l'accueil ; les

enfants sont pris en charge à hauteur de 10 M€ et l'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées s'élève à 7,7 M€.

On passe maintenant aux recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 221 M€ et sont réparties en deux grands postes : quasiment la moitié des recettes est constituée par les impôts et les taxes pour plus de 109 M€ ; les dotations constituent le second grand poste avec notamment la DGF ; les impositions directes avec la perte du foncier bâti représentent moins de 18 M€ ; les produits de gestion s'élèvent à un peu moins de 10 M€ (recouvrements sur successions, récupérations sur les bénéficiaires de l'aide sociale, et accessoirement des loyers et de l'énergie réservée, notamment au niveau des barrages, ce qui paraît anecdotique, mais cela s'élève quand même à 180 000 €) ; les autres chapitres de recettes : pour l'APA, il s'agit essentiellement de la dotation de la Caisse nationale des assurances et pour le RSA de la TICPE ; les autres produits exceptionnels s'élèvent à 1 M€ comme les cessions de matériels ; les produits du domaine à hauteur de 1,5 M€ ; les redevances d'occupation ; les redevances d'énergie électrique ; une reprise de provision de 76 000 € ; les atténuations de charges concernent des remboursements de charges sociales et des remboursements sur des agents mis à disposition de Terana, le laboratoire d'analyses.

On va entrer un peu plus en détail des impôts et taxes. Ils s'élèvent à 109 M€. Il s'agit de la ressource la plus importante du Département. Ils sont liés au transfert de la TVA qui remplace le foncier bâti. Le montant de TVA s'élève à un peu moins de 37 M€. La taxe sur les conventions d'assurance représente 34,6 M€. Les droits de mutation (DMTO) s'élèvent à près de 20 M€. La péréquation est assise sur ces droits de mutation et s'élève à 11,3 M€ (le Département est contributaire pour 893 000 € et un peu moins de 10,5 M€ de péréquation en DMTO en net). Entre 2015 et 2021, les droits de mutation ont doublé. Les autres taxes comprennent : la TICPE, il s'agit de la part qui finance le transfert de compétences au Département ; la taxe d'électricité ; la taxe des remontées mécaniques ; la taxe d'aménagement.

Pour les dotations et participations, la principale ressource est la DGF. Elle comporte trois parts : la part forfaitaire pour 16,3 M€. Celle-ci évolue avec la population, donc nous avons intérêt à augmenter notre population ; la dotation de compensation pour 14,6 M€ qui est stable depuis 2017 ; la part péréquation à travers la dotation de fonctionnement minimum de 15,7 M€ dont le montant de 2020 a été reconduit en 2021 du fait de l'entrée de nouveaux Départements qui sont passés d'urbains à ruraux en raison de la nouvelle définition décidée par l'État. C'est une modification de l'enveloppe prise en compte à compter 2022 pour que cet ajustement technique n'impacte pas les dotations.

Les compensations d'exonération fiscale sont versées en contrepartie d'allègements décidés par l'État. C'est au détriment des ressources de la Collectivité qui sont donc compensées. Ces compensations sont réduites d'année en année pour servir de variables d'ajustement de l'enveloppe normée de la DGF. Il s'agit essentiellement de la DCRTP dite dotation carrée.

Ensuite on a les concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie qui contribuent au financement de la Prestation Compensatoire de Handicap, mais aussi de la MDPH et le concours de l'APA sur le chapitre spécifique APA.

Les autres dotations et subventions comportent pêle-mêle le remboursement de la TVA sur l'entretien de la voirie, les versements en provenance de l'ARS, des agences de l'eau, de l'Europe, du FSE, le plan pauvreté, les subventions du bus numérique, des participations d'État pour les masques Covid, etc. ...

Les impositions directes s'élèvent à 17,8 M€ : il reste au Département environ de la moitié de sa CVAE, c'est-à-dire 6 186 000 euros. L'autre moitié est reversée à la Région pour financer la compétence Transport. La dotation de compensation créée en 2014 pour contribuer au financement des AIS pour le Département. Il s'agit d'un prélèvement sur les frais de gestion de la taxe foncière, ce qui explique qu'elle se retrouve au niveau des impositions directes. Le FNGIR compense au Département la réforme fiscale

de 2011 avec la suppression de la taxe professionnelle et l'IFER est l'imposition sur les réseaux de transport d'électricité.

La section d'investissement est financée par 40,45 M€ d'épargne brute. Elle permet de financer le remboursement de la dette et participe à près de 38 M€ d'investissement auxquels s'ajoutent 1 M€ de travaux en régie. Les ressources sont complétées par un peu moins de 8 M€ de recettes d'investissement et de 6 M€ d'emprunts nouveaux. La différence entre les dépenses et les recettes amène à un résultat 2021 de 1,7 M€ que l'on retrouvera au budget supplémentaire. Pour mémoire, en 2020, il était de 1,2 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 37,7 M€ qui sont composées : des travaux et acquisitions à hauteur de 23,9 M€ ; de la dette des partenariats public/privé pour les trois grandes opérations (ouverture pour la Corrèze, contournement de Saint-Flour et rénovation du collège Jules Ferry) à hauteur de 2,4 M€ ; des subventions d'équipement versées par le Département à hauteur de 10 M€, dont 85 % aux Communes et aux Intercommunalités ; et les immobilisations financières couvrent : le remboursement de l'avance sur les droits de mutation perçus en 2020 à hauteur de 788 k€ ; le solde du compte 1069 dont nous avons parlé au moment du budget primitif est lié au changement de la nomenclature comptable (passage à la M57) pour 250 k€ et une écriture de régularisation pour le transfert du compte 26 vers le 27 de 325 k€. Dans ces dépenses d'investissement, on ne parle pas du remboursement de la dette que je vous évoquerais tout à l'heure et qui est d'un peu plus de 13 M€.

Les recettes d'investissement dont la principale ressource s'élève à 2,9 M€, il s'agit du FCTVA, c'est-à-dire la TVA remboursée sur tous les travaux d'investissement et même sur certains travaux de fonctionnement maintenant. La DSID est une subvention de l'État pour financer les investissements réalisés par le Département, essentiellement des opérations 2019 qui sont soldées (collèges : toitures de Riom, Massiac et Mauriac), des opérations 2020, des acomptes de voirie (glissement de La Sarrie) et soldes de toiture à La Vigière. Des subventions ont aussi été perçues de la Région, de la CDC pour les zones blanches pour le Campus connecté et pour Les Galinottes par exemple. La dotation d'équipement des collèges finance les travaux dans les collèges. Les amendes radar s'élèvent à 651 k€. Ce n'est pas pour autant que je recommanderais à ceux qui sont un peu loin en limite du Puy-de-Dôme ou de la Haute-Loire de rouler plus vite pour renflouer les caisses du Département, mais il y a d'autres recettes comme le financement de l'État et l'opération de remembrement de Sansac dans le cadre des travaux de contrat de plan.

La dette et les équilibres. La dette globale du Département en ajoutant l'encours de la dette et celle des partenariats s'élève à 174 176 000 euros, soit une capacité de désendettement de 4,3 ans. Pour calculer cette capacité de désendettement, il faut diviser l'encours de la dette par l'épargne brute. Au moment du budget primitif, je vous avais parlé d'une durée de désendettement d'environ 6 ans en vous précisant que c'était sur des prévisions sur un budget primitif et qu'au compte administratif normalement puisque rarement on ne réalise la totalité des emprunts prévus. Ce taux de désendettement est souvent plus bas. Le taux d'épargne est le montant de l'épargne brute rapporté par rapport aux recettes réelles de fonctionnement représente 18,3 % de nos recettes. Souvent, le seuil d'alerte est en dessous de 10 % et pour la capacité de désendettement, il est au-delà de 10 ans. Donc, voilà un budget supplémentaire qui est plutôt rassurant au niveau de tous les équilibres financiers.

En rétrospective, on remarque une rupture importante en 2019. Les recettes ont notamment augmenté de 18 M€ entre 2018 et 2019. C'est grâce à la péréquation dynamique de la taxe sur les assurances et surtout des droits de mutation. Cette évolution favorable s'est confirmée en 2020 et 2021 et ce malgré la crise sanitaire. On constate sur les soldes cette dynamique des recettes, mais la différence entre les deux est liée à une évolution bien contrainte de toutes les dépenses de fonctionnement. La part de l'épargne brute est passée de 81 en 2016 à 40,1 en 2021. À part une petite augmentation entre 2019 et 2020, la capacité de désendettement a fortement baissé.



Il y a une autre forme de besoin de financement qui peut être remarquée. La colonne « négatif » du graphique indique le besoin de financement. Les financements du besoin de financement sont supérieurs et en 2021, le Département a dégagé un excédent de 1,7 M€ parce que le montant des dépenses et du besoin de financement était uniquement de 44,7 M€.

Le résultat global de 2020 était de 21,1 M€, cumulé avec le résultat de 1,7 M€, l'excédent global de clôture sera de 22,8 M€.

Quand nous voterons le budget supplémentaire au mois de juin, nous saurons qu'il restera à financer à peu près 2,3 M€ de restes à réaliser. Le résultat à reprendre en juin sera de 20,5 M€ pour le budget principal.

Le Département fonctionne de manière un peu différente par rapport à nos Communes et Communautés communes où on commence à voter un compte administratif et on vote un budget administratif après le compte administratif où on reprend les résultats et où on affecte les résultats. Le Département a pris la décision de voter le budget primitif en décembre. L'avantage est d'être opérationnels au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice puisque le budget est voté. Cela évite de prendre la fameuse délibération des 25 %. C'est aussi un exercice qui fait équilibrer le document en fonction des recettes de l'année sans tenir compte des restes à réaliser et des résultats à reprendre.

Le budget annexe de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie permet de rendre compte de l'utilisation du financement reçu par la CNSA pour un montant global de 13 218,94 euros.

Ce projet de budget supplémentaire a eu un avis favorable de la Première Commission.

Avant d'adopter ce compte administratif, notre Président doit nous quitter.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Avant, nous allons demander s'il y a quelques questions afin que je sois à même d'y répondre si besoin était.

Simplement, quelques commentaires sur ce compte administratif, il est vrai que depuis deux ans, nous vivons au gré d'éléments exceptionnels, en particulier la crise sanitaire qui fait que la comparaison d'un budget à l'autre n'est pas forcément évidente. J'en veux pour preuve les RH où la progression a été qualifiée d'importante cette année (+1,5 M€ de dépenses), mais en fait, il faudrait voir l'évolution en consolidant les deux années puisque nous n'avons non pas marché à l'arrêt, nous étions à l'arrêt au moins pendant un trimestre en 2020, ce qui fait que nous avons retardé des recrutements de chargés de mission. De même que sur des crédits de fonctionnement, nous étions en baisse, mais d'un autre côté, nous avons généré des dépenses sur des achats de matériel de protection. Il est donc difficile de comparer une année sur l'autre.

Au niveau social, je tiens à féliciter l'ensemble du Service Cantal Insertion puisque si la dépense sociale est relativement limitée globalement à 0,5 %, lorsqu'on va un peu plus dans le détail, on s'aperçoit que ceci est lié à une baisse importante en termes de prestation de RSA qui baisse de 4,8. Tout cela est dû à l'action que nous menons depuis un an maintenant sur l'insertion et le suivi du personnel RSA qui nous fait constater une baisse importante. Je me permets de souligner la particularité d'une Collectivité départementale. C'est la seule Collectivité qui a trois postes de dépenses. Nous faisons du fonctionnement et de l'investissement, mais nous versons aussi des prestations. Les prestations sont importantes. C'est plus de 44 M€ sur l'exercice, soit un pourcentage important. Nous sommes la seule

collectivité à le faire.

Sur les deux dernières années, nous noterons aussi une baisse du recours à l'emprunt parce que nous avons des difficultés à développer le programme d'investissement dues essentiellement aux conditions globales d'approvisionnement en matériaux de l'ensemble des entreprises, ce qui fait que le recours à l'emprunt est limité. Nous le retrouvons directement sur les charges financières en baisse de 400 k€. Quand je vous disais que nous sommes sur une phase de désendettement, vous avez vu que nous avons remboursé 13,6 M€ de capital alors que nous n'avons eu recours qu'à hauteur de 6 M€ d'emprunts nouveaux.

Il faut noter aussi la satisfaction sur les DMTO en matière de recettes. Nous avons vu que cela avait doublé en l'espace de cinq à six ans, mais ne serait-ce que d'une année sur l'autre, le différentiel est de 5,7 M€, ce qui est appréciable. La petite difficulté est que nous avons sollicité les Services de la DGFIP pour arriver à mesurer le volet exceptionnel du volet évolution du marché et nous avons des difficultés à obtenir ce type d'information. Attention, qui dit forte évolution à la hausse, le marché peut se retourner rapidement également, notamment avec des hausses de taux, peut-être une perte de confiance de nos concitoyens, peut-être aussi une augmentation des taux qui ferait limiter les transactions immobilières. Donc, nous nous satisfaisons de cette très forte progression. Ceci dit, attention, la recette n'est pas pérennisée dans le temps. Voilà ce que je voulais préciser. Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Sur ces recettes de droits de mutation, aujourd'hui le point que nous avons fait sur les DIA à l'échelle de la CABA confirme la tendance initiale de l'année 2021. Il n'y a donc pas d'effondrement des ventes, mais ce n'est qu'un point d'étape.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Cela reste quand même fragile ou tout du moins incertain. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce compte administratif ? S'il n'y en a pas et pour vous permettre de débattre en mon absence, je vais m'absenter quelque temps et passer le relais à Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental du cantal**

Y a-t-il d'autres questions relatives à ce compte administratif ? Je voudrais remercier Jean de sa présentation toujours synthétique et vraiment pratique et avec quelques commentaires qui rendent compréhensibles certaines choses. Nous mettons ce compte administratif au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie. Nous pouvons rappeler le Président. Merci à tous.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Je vais passer la parole à Vincent DESCOEUR pour la présentation de deux motions à l'initiative du groupe DCI, mais qui ont été partagées à l'ensemble des groupes. Je pense que l'ensemble des Présidents de groupes ont pu les valider. Une concerne la SOPA et l'autre concerne la hausse exorbitante du prix des carburants.

Est-ce que les motions ont été distribués à l'ensemble des participants ?

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Je veux d'abord rappeler que ces deux motions sont motivées par des sujets d'actualité préoccupants. Je les ai bien sûr soumises aux Présidents de groupes.

**MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'USINE D'ÉQUARRISSAGE DE LA SOPA À CROS-DE-MONTVERT**

Consécutivement à un appel d'offres, l'enlèvement et le traitement des animaux morts sur la zone géographique du Cantal, mais aussi de l'Aveyron et du Lot ont été confiés au groupe SARIA qui soulève des inquiétudes s'agissant de l'avenir de l'usine d'équarrissage.

Cette motion rappelle :

- le rôle de la SOPA depuis maintenant 40 ans pour assurer l'enlèvement et le traitement des cadavres. La SOPA effectue un service qualifié et performant ;
- que la SOPA emploie sur son site de Cros-de-Montvert pas moins de 39 salariés et traite environ 34 000 tonnes par an ;
- que si l'usine devait fermer, les cadavres d'animaux devraient en dépit du bon sens être transportés sur plusieurs centaines de kilomètres pour être traités, ce qui pose bien sûr un certain nombre d'interrogations en termes de nuisances et de risques sanitaires ;
- qu'un certain nombre d'EPCI se sont rapprochés de la SOPA pour travailler à un projet d'unité de valorisation énergétique.

À l'instar de ce qui a été proposé aux Communes du département par l'Association des Maires, il nous est demandé d'interpeller les pouvoirs publics et de leur demander de tout mettre en œuvre pour garantir le maintien d'un service d'équarrissage de proximité assuré par la SOPA et de garantir la pérennité de son usine de Cros-de-Montvert.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce sujet ? C'est un dossier important, à la fois sanitaire, économique et social pour le département. S'il n'y en a pas, je mets cette motion aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Cette motion est approuvée, je vous en remercie.

À l'initiative du groupe DCI, nous avons une deuxième motion que va nous présenter Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Monsieur le Président.

**MOTION POUR UNE MODULATION DES TAXES ET DE LA FISCALITÉ SUR LES PRIX DES CARBURANTS**

Cette motion a pour objet d'attirer l'attention du gouvernement sur les conséquences de la hausse vertigineuse des prix des carburants et notamment des conséquences pour les habitants des zones rurales et de montagne et donc, du département du Cantal.

L'objet est de rappeler :

- que les habitants des zones rurales et de montagne subissent plus lourdement peut-être encore que les autres la hausse des prix de l'énergie eu égard aux déplacements auxquels ils sont contraints et aux rigueurs du climat ;
- que la hausse des prix des carburants met en difficulté les entreprises, en particulier les transporteurs, taxis ou ambulanciers, professionnels de santé, mais aussi de nombreuses entreprises des secteurs agricole, industriel, artisanal, commercial dont le modèle économique pourrait être remis en cause avec des risques de cessations d'activité qui pourraient être induits par une trop importante baisse de rentabilité ;
- que le secteur de l'aide à domicile est lui aussi mis en péril par des augmentations de frais de déplacement. Je rappelle que nous avons, au cours de cette session, pris la décision d'accompagner ces services et surtout les personnes qui interviennent à domicile en octroyant un soutien de 10 centimes d'euros par kilomètre pour essayer d'atténuer ce coût ;
- que parmi les mesures annoncées, il y a un oubli important dans un département comme le nôtre qui est celui du coût du fioul domestique pour ceux qui n'ont pas d'autre alternative s'agissant du mode de chauffage.

Il vous est demandé d'interpeller le gouvernement et de lui demander, au-delà des mesures ciblées en direction des secteurs d'activités les plus impactés, de veiller à mettre en œuvre une modulation des taxes et de la fiscalité sur toutes les catégories de carburants, seule solution à nos yeux pour permettre de stabiliser les prix dans le temps.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette motion qui est, elle aussi, directement inspirée de l'actualité et des difficultés que peuvent rencontrer nos concitoyens.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Je suis sûr que c'est une motion qui sera partagée par l'ensemble des collègues. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur cette motion ? Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Nous avons déjà eu ce débat hier soir en Conseil municipal et avons réussi à rédiger un vœu de compromis avec l'ensemble des présents à cette assemblée. Nous partageons évidemment l'analyse selon laquelle l'inflation des carburants est insupportable pour toute une partie des secteurs d'activités et surtout, pour les personnes et les familles les plus vulnérables, notamment en zone rurale, évidemment. Ceci étant dit, nous ne pensons pas qu'une baisse générale des taxes sur les carburants soit un bon signal et une bonne solution. Pour gérer la crise immédiate, nous sommes plutôt favorables à ce que des aides substantielles sous forme de chèques à la cuve, chèques aux carburants, soient adressées en direction des familles les plus vulnérables et qu'un renforcement des aides sectorielles soit effectué par l'État. Deuxièmement, nous espérons aussi que les fonds de l'État seront substantiellement augmentés en direction de mesures structurelles concernant l'isolation des bâtiments et l'aide au changement de véhicules vers des véhicules moins gourmands en carburant.

Nous proposons ce compromis de modifier le vœu dans ce sens, ce qui nous permettrait de le voter. En l'état, nous serions contraints de nous abstenir.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. C'est vrai que cela permet aussi d'avoir d'autres analyses. L'évolution des cours des carburants quels qu'ils soient ou des énergies fossiles montre bien que l'indépendance énergétique d'un pays est essentielle. Ceci dit, là nous sommes sur du court terme qu'il faut arriver à gérer en espérant que celui-ci sera le plus court possible parce que cela voudrait dire aussi que la situation en Ukraine s'apaise. C'est une volonté. La difficulté vis-à-vis de ce que vous proposez qui est une modulation entre les critères sociaux de revenus ou autres, sur la fragilité sociale. Le vœu qui est proposé là concerne tout à la fois, bien évidemment l'ensemble des ménages, mais également l'ensemble de l'activité économique qui, dans le Cantal, doit faire face à des déplacements. Il me paraît difficile d'intégrer ce vœu dans cette motion là, mais je laisserais l'ensemble de l'Assemblée s'exprimer. Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

L'objet de cette motion n'est pas de rentrer dans le détail des mesures que pourrait prendre le gouvernement, mais de rappeler, si besoin était, que les Cantaliens sont encore plus exposés que d'autres à cette hausse vertigineuse des prix de l'énergie, aussi bien au travers des déplacements que du mode de chauffage. La nuancer laisserait à penser que cette hausse n'impacterait pas tout le monde et je pense, au contraire que dans ce département qu'il n'y a pas de ménage, qu'il n'y a pas d'entreprise qui n'ait pas à souffrir de cette conjoncture. Aussi, je crois qu'au-delà d'un débat technique sur ce qui pourrait être fait, le message que nous devons délivrer est que de plus en plus de nos concitoyens, de plus en plus d'entreprises dans ce département et les personnes qui interviennent à domicile rencontrent des difficultés. Au fil des jours, ces difficultés deviennent insurmontables, d'où la nécessité d'interpeller le gouvernement qui a déjà prononcé des mesures ciblées, mais il y a des oubliés parmi les bénéficiaires de ces mesures. L'idée est donc de dire qu'il doit penser à de nouvelles mesures pour alléger le coût des carburants et des combustibles sans, à mon avis, rentrer dans le détail des mesures et des dispositions qui pourraient être prises.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Je vais rebondir sur ce qui a été dit. À l'instar de la zéro artificialisation qui est prônée à égalité sur l'ensemble du territoire et qui, franchement, est une mesure très défavorable au développement des territoires qui n'en ont pas abusé comme le nôtre où nous ne sommes pas du tout dans le cadre d'une artificialisation majeure, la taxation des carburants est inégalitaire. On ne peut pas considérer que quelqu'un qui a des solutions alternatives en transports en commun, en déplacement, en chauffage, en raccordement, etc., à des énergies, est équivalent à quelqu'un qui habite dans un petit village chez nous où il est obligé de s'assumer sur le plan du chauffage, sur le plan des transports et il n'y a pas de solutions alternatives. Là, ce sont des mesures inégalitaires au niveau de la France. Je ne préconise pas l'augmentation de la consommation, mais il faut en tenir compte. On ne peut pas laisser des personnes sur le bord de la route.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Nous sommes tout à fait légitimes à demander un traitement plus large parce qu'il ne vous a pas échappé que nous sommes encore plus impactés dans le département du Cantal que dans d'autres départements. Lorsque vous consultez des informations sur l'évolution du prix moyen, vous avez quelques difficultés à imaginer que c'est le prix que vous avez dû acquitter pour la bonne raison qu'en raison de l'approvisionnement, nous avons déjà des tarifs qui sont très au-delà du prix moyen national. Je crois qu'il ne faut pas troubler le message qui est qu'au regard de la situation qui nous préoccupe, il faut que l'État prenne de nouvelles mesures et notamment ça me semble être le point important de cette motion que le combustible, en l'occurrence le fioul, ne soit pas oublié. Je rappelle à cet instant que le gouvernement a agi pour limiter la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz et donc on va au-devant d'un traitement inégalitaire au détriment des Cantaliens.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de laisser cette motion en l'état pour attirer l'attention de l'État sur les difficultés rencontrées dans des territoires comme le nôtre. Ensuite, à lui de proposer des mesures adaptées qu'il pourra éventuellement moduler.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? donc 4 abstentions.

Cette motion est approuvée à la majorité. Je vous en remercie.

Merci, nous terminons cette session.

***Fin de la séance publique du 25 mars à 17h30.***

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 25 mars 2022 adopté par l'Assemblée départementale le 24 juin 2022.

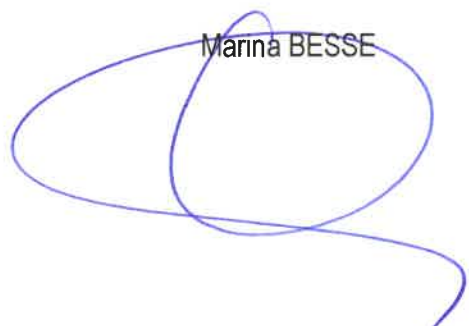
Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE



La Secrétaire de séance



Marina BESSE